

Le Trait d'Union

des apiculteurs Haut-Savoyards



Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie

N° 131

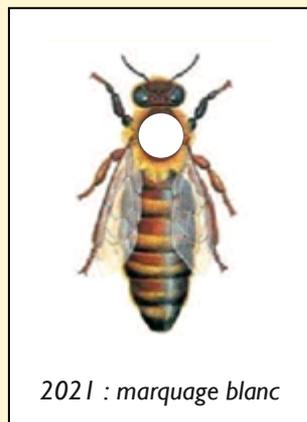
Printemps 2021

AUX APICULTEURS HAUT-SAVOYARDS

- ▶ **Site Internet : www.syndapi74.fr - Site départemental Haute-Savoie**
 - ▶ **Cotisations, changement d'adresse, assurances, achat de pots, abonnement aux différentes revues :**
Se connecter à www.syndapi74.fr et cliquer sur l'icône j'adhère
Règlement par Carte Bleue - ou par virement :
FR76 1027 8024 1800 0150 9044 981 BIC CMCIFR2A
Règlement par chèque à l'ordre du Syndicat d'Apiculture de la Haute-Savoie et adressé directement au Trésorier
Monsieur André BERLIOZ – 184, route de Bloye - Charansonnex - 74150 MASSINGY
Tél : 04 50 01 45 24 - mail : tresorier@syndapi74.fr
 - ▶ **Renseignements et communications :** (Vie de l'Association, cours apicoles, etc....)
Monsieur Pierre TOMAS-BOUIL - 39, lotissement Les Noyers - 74800 AMANCY
Tél. 06 79 34 60 51 - Email : president@syndapi74.fr - Site Internet : www.syndapi74.fr
 - ▶ **Assurances multirisques et Rucher technique :**
Monsieur Frédéric BARILLIER - 493, Route du Château 74490 MEGEVETTE
Tél. : 06 75 57 07 70 - mail : assurances@syndapi74.fr
 - ▶ **Groupe d'Achats :**
Monsieur Jacques PAVIA - 954, route de Loisinges - 74930 PERS JUSSY
Tél. 06 82 58 38 90 - E-mail : groupeachat@syndapi74.fr
 - ▶ **Groupe de Défense Sanitaire Apicole : www.gdsa74.fr**
Madame France GAVE - GDSA74 - 1560, route de La Molière - 74420 SAINT ANDRE de BOËGE
Tél. : 06 31 15 29 85 - mail : presidentegdsa74@syndapi74.fr
 - ▶ **Commandes médicaments :**
Monsieur Denis GERARD
GDSA74 - 1560, route de La Molière - 74420 SAINT ANDRE de BOËGE
Tél. : 06 72 49 81 93 - mail : dgerard74@hotmail.com
 - ▶ **Vétérinaires conseils du Programme Sanitaire d'Elevage. :**
Dr Florentine GIRAUD – giraud.florentine74@orange.fr
Dr Ludovic CHENEVAL – cliniqueducoteau@orange.fr
 - ▶ **Déclaration mortalités ou affaiblissements de colonies d'abeilles avec les symptômes suivants :**
 - Tapis d'abeilles mortes devant ou dans la ruche
 - Ruches vides (hors essaimage)
 - Dépopulation
 - Phénomène affectant au moins 20 % des colonies du rucherApparus dans un délai de 2 semaines maximum depuis la dernière visite
Nouveau numéro guichet unique OMAA : 04 13 33 08 08
- DDPP de la Haute-Savoie :**
9 rue Blaise Pascal - BP 82 - 74603 SEYNOD Cedex Tél : 04 50 33 55 55
Tél direct : 06 37 87 03 58 ou par mail ddpp_spae@haute-savoie.gouv.fr
Dimanches et jours fériés : 04 50 33 60 00
- ▶ **Pour le Trait d'Union :**
Michel LAFFONT 1911, route des Bousages Laitraz - 74490 ONNION
Tél. : 06 21 46 78 58 - email : traitunion@syndapi74.fr

Editorial du président	4
La page du trésorier	5
GDSA le mot de la présidente	6
Assemblée générale.....	9
Echos des ruchers écoles.....	32
Commission achats	38
Miellerie collective des Bauges.....	42
Frelon asiatique	44
Lutte biotechnique contre varroa	46
Rappel réglementaire.....	48
Appel à candidature TSA.....	49
Pollinisateurs sauvages et abeilles.....	50
Import miels 2020	54
Produit de la ruche (4) : Baume à la propolis	55
Page technique : les ruchettes	57
Petites annonces	58
Concours des miels.....	59
Bons de commande médicaments.....	61

Adhérer au syndicat d'apiculture permet la défense des apiculteurs, de nos amies les abeilles, tout comme la protection de l'environnement.



2021 : marquage blanc

Les articles publiés dans le TU le sont sous la seule responsabilité de leur auteur

Le syndicat d'apiculture de Haute-Savoie a été créé en 1895. Il représente plus de 1500 apiculteurs qui exploitent 19 000 ruches réparties harmonieusement en petits ruchers sédentaires sur l'ensemble du département. La Haute-Savoie est ainsi un des départements les mieux pollinisés de France. **Il serait dommage pour notre environnement de négliger une aide aussi précieuse !**



Editorial

Nous sommes en train de vivre une année difficile face au Coronavirus. Invisible, imprévisible, capable de désorganiser notre vie sociale comme notre économie, il nous oblige à vivre masqué, à limiter nos contacts, à supprimer nos rassemblements, à suivre les consignes sanitaires contraignantes. Le monde apicole n'y échappe pas. J'espère que chacune, chacun traverse cette crise sans trop de difficultés en attendant des jours meilleurs.

Ce contexte inédit nous interpelle sur notre façon de vivre.

Faut-il poursuivre ce système de consommation immodérée et de production mondialisée qui détruit la biodiversité, provoque le réchauffement climatique et engendre des inégalités de plus en plus criantes ?

Ou faut-il plutôt profiter de cette alerte pour penser une autre façon de vivre ?

Circuits longs ou circuits courts, monoculture ou polyculture, énergie et transport carbonés ou décarbonés, production centralisée dans des zones à bas coût ou décentralisée près des zones de consommation, réduction des déchets ... Voilà les défis qu'il faudra relever pour vivre à visage découvert.

L'automne dernier ; alors que la crise sanitaire persistait, le gouvernement a décidé de ré-autoriser les pesticides néonicotinoïdes pour la culture de la betterave sucrière contre l'avis de nombreux scientifiques et des syndicats d'apiculture. Le principe de précaution aurait-il deux visages ? La productivité que l'on maintient à n'importe quel prix et les contraintes sanitaires en attendant que la science trouve le bon vaccin.

Le syndicat continue de vous informer par Internet via son site syndapi74.fr. J'insiste sur l'importance des données que vous transmettez lors de votre adhésion. Celles-ci sont strictement confidentielles et ne sont transmises à aucun organisme. Par ailleurs vous pouvez les faire modifier ou effacer à tout moment en contactant le responsable informatique du syndicat (mail : siteinfo@syndapi74.fr). Ces renseignements nous permettent de cibler la communication. Exemple : lorsqu'un magasin nous contacte pour l'achat de miel le critère "nombre de ruches" permet de sélectionner les destinataires de ce mail.

Au point de vue commercial cette année a été difficile pour bien des apiculteurs car nous avons été privés de marchés, de foires, d'événements apicoles, jusqu'aux stations de ski qui sont en manque de clientèle friande de nos produits.

La pandémie n'empêche pas le frelon asiatique de prospérer et de progresser sur le territoire. La lutte continue. Il nous faut maintenant utiliser des moyens efficaces (télémétrie, drone avec caméra thermique) pour localiser les nids pendant la période d'été. Nous sensibiliserons les responsables politiques de la nécessité de se doter de moyens efficaces pour gagner la lutte.

Notre Assemblée Générale prévue le 21 mars à Cluses est un moment important pour notre syndicat, moment convivial autour d'un repas, rencontres, achats, ... Tout cela nous a manqué l'année dernière et risque de nous manquer encore cette année. Cette éventualité a été anticipée en publiant dans ce TU au chapitre Assemblée Générale les procédures :

Plan A L'Assemblée Générale a lieu à Cluses.

- Plan B Organisation d'un vote par correspondance. Tous les documents à approuver sont publiés dans ce TU

Je vous remercie de la confiance que vous nous témoignez et j'espère que nous connaissons une bonne année apicole cette année

Pierre TOMAS BOUIL
Président

La page du trésorier

A l'heure où je rédige cet article (10/02/2021) vous êtes un peu plus de 950 à vous être acquittés de votre cotisation, soit plus de 60% de renouvellement c'est le taux habituel par rapport aux autres années.

Les retardataires recevront un rappel avec leur TU de printemps, n'attendez pas le dernier moment pour régulariser votre adhésion et vos abonnements aux revues et autres achats.

Mais ce qui est encourageant est le taux d'adhésion en ligne qui s'est établi aux alentours de 65%, contre 43% l'année 2019 nombre d'entre vous m'ont fait part de leurs difficultés à adhérer en ligne, les raisons peuvent être multiples n'hésitez pas à faire appel à notre Président qui maîtrise bien l'outil informatique

Nous prenons bonne note des remarques et suggestions qui remontent pour améliorer le système pour les années à venir.

Pour ceux qui feront leur adhésion sur papier, comme l'année passée tout est regroupé sur une seule fiche (adhésion GDSA Assurances,) toutes ces commandes passent par le trésorier qui les dispatchera aux différentes sections.

Cette année en raison de la défection de notre fournisseur habituel les commandes de pots ont été perturbées et ne figuraient pas sur le

bon de commande papier tout rentrera dans l'ordre l'année prochaine.

Donc il ne faut faire qu'un seul chèque pour l'ensemble de votre commande et toujours à l'ordre du Syndicat d'Apiculture 74.

Contrairement aux années précédentes je n'ai pratiquement pas reçu de déclaration de rucher à mon domicile le message a sans doute été entendu, et la période de déclaration est maintenant révolue.

Veuillez bien indiquer un numéro de téléphone, une adresse mail et surtout votre adresse postale précise car de nombreux TU me sont revenus du fait que l'adresse n'était pas complète. En effet où autrefois un lieu-dit servait d'adresse les municipalités ont mis en place des numéros et des noms de chemins ou de rues.

En cas de changement d'adresse pensez à me transmettre votre nouvelle adresse.

S'il vous plaît n'agrafez pas votre chèque à la fiche d'inscription, car je perds beaucoup de temps pour détacher le tout.

Faire connaître notre groupement doit rester le souci de tous, vous semblez l'avoir bien

compris car nous accueillons de nouveaux adhérents, vous pouvez aussi visiter le nouveau site informatique du syndicat qui a été complètement reconstruit il devrait vous permettre de trouver un maximum d'infos sur l'apiculture Haut Savoyarde (Ruchers écoles, déclaration de rucher, les membres du CA, les contacts etc.)

Vous trouverez dans ce bulletin le compte d'exploitation et le bilan de l'année 2020 sous

réserve d'adoption à l'AG du 21 Mars à Cluses si la situation sanitaire le permet.

Enfin pour terminer je tiens à remercier les nombreux apiculteurs qui m'ont adressé leurs vœux, et je vous donne rendez-vous à l'Assemblée Générale de Cluses le dimanche 21 Mars 2021, ou je serai à votre disposition pour répondre à vos questions

André Berlioz



LE MOT DE LA PRESIDENTE

Le changement d'année, nous a fait espérer que cette pandémie ne serait plus qu'un mauvais souvenir et que cette nouvelle année s'ouvrirait sous de meilleurs auspices. Hélas il n'en est rien et cette pandémie qui s'éternise bouleverse encore nos vies.

Permettez-moi de profiter de cette tribune pour adresser une pensée toute particulière à celles et ceux qui dans leur famille, de près ou de loin, ont été touchés par la perte d'un être cher.

La nature et ses multiples expressions nous démontrent ainsi la limite de notre capacité à tout contrôler et la nécessité de faire preuve d'une bonne dose de résilience !

Qu'est-ce que la résilience et en quoi cela concerne l'apiculture ?

Cette propriété qui initialement désigne la résistance des matériaux aux chocs est plus largement d'après Wikipédia "*étendue à la capacité d'un corps, d'un organisme, d'une espèce, d'un système, d'une structure à surmonter une altération de son environnement*". Nous y voilà !

Sans pouvoir organiser et assister aux rencontres et réunions départementales, régionales et nationales habituelles, des visioconférences, des webinaires et autres rencontres virtuelles garanties sans virus... nous ont permis de poursuivre notre mission et de participer depuis la maison à des conférences très intéressantes et bien agréables à suivre, confortablement installé et sans être obligé de se déplacer.

La Journée Technique de la FNOSAD organisée le 15 janvier par le GDSA du Lot et Garonne ainsi que la présentation le 14 janvier des premiers résultats du programme triennal Franco-Italien Innov'Api, avaient pour thème la problématique de la lutte contre varroa face à l'apparition de phénomènes de résistances observés et démontrés pour les molécules amitraz et tau-fluvalinate. Ce constat, dont les conséquences préoccupantes pour l'avenir ont orienté le choix des sujets des présentations et mis l'accent sur les

alternatives biotechniques applicables à cette lutte.

Cependant, quelques questionnements nous paraissent légitimes quant aux 2M€ engagés dans le programme Innov'Api pour produire des conclusions somme toute mortifères et peu durables, et bien peu innovantes dans la lutte contre varroa.

Sans douter de l'utilité de ce type de projet dont la filière à besoin, nous espérons que l'investissement financier et humain de ce projet triennal couteux, engendrera d'autres résultats et conclusions profitables à toute l'apiculture.

L'intervention de Gabrielle Almecija au cours de la journée Technique de la FNOSAD a développé la nécessité de l'alternance annuelle et géographique des médicaments pour limiter l'apparition des phénomènes de résistances observés avec les molécules de synthèse.

En Haute-Savoie, l'amitraz est utilisée depuis plus de vingt ans sans interruption.

Des signalements de perte d'efficacité ont été enregistrés, pour lesquels nous conseillons un allongement de la durée du traitement de 12 à 14 semaines.

- En 2021 c'est encore l'Apivar que nous distribuons avec maintenant la recommandation de mettre les lanières en place le plus tôt possible dès le mois de juillet après le retrait des hausses et d'appliquer le traitement hivernal hors couvains à l'acide oxalique. Nous sommes maintenant en bithérapie systématique.
- En concertation avec les vétérinaires du PSE, une alternance est donc envisagée en 2022 avec l'Apistan.

Nous savons que ce choix ne fera pas l'unanimité et nécessitera de la part des apiculteurs un vrai suivi du niveau d'infestation après le retrait des lanières et l'application indispensable du traitement hivernal à l'acide oxalique.

Ce choix audacieux, mais réfléchi a pour objectif de faire baisser la pression de sélection sur les populations de varroas résiduelles après traitement

Nous communiquerons avec vous à ce sujet et restons disponibles pour répondre à vos questions.

A un niveau bien plus modeste et toujours sur cette même thématique, le GDSA a participé à la journée technique de la FNOSAD en présentant son projet sur le traitement du couvain operculé par l'hyperthermie et la technique d'encagement mise au point par un apiculteur adhérent.

Deux fois par mois depuis le mois d'octobre, une autre thématique d'actualité apicole, traitée par le CARI (Belgique) sous forme d'un cycle de 10 conférences, a retenu notre attention.

L'objectif de ce Focus sur le Climat a été *"d'analyser un des grands enjeux du futur pour les apiculteurs et les abeilles : les modifications climatiques et leurs conséquences sur la pratique apicole et l'environnement. La saison apicole 2020 est particulièrement révélatrice des bouleversements auxquels il faut s'attendre et qui auront des impacts multiples sur l'évolution de l'apiculture"*. (CARI-Programme-Focus-CLIMAT).

L'une des interventions que nous avons écoutées avec beaucoup d'intérêt avait pour sujet *"Améliorer la résilience des abeilles par la pratique apicole"*. Cet apiculteur professionnel détenteur d'un cheptel de 1000 colonies nous a présenté, à la lumière

de son expérience acquise de l'élevage d'autres espèces, sa vision globale de l'apiculture et ses principes de sélection massale. Principes de sélection qui à contrario des tendances actuelles basées sur des critères d'excellences difficiles à maintenir dans la durée, se fixent sur une valeur médiane des critères retenus, obtenue sur deux ans de relevés de données. Cette vision innovante de l'apiculture n'est pas encore enseignée, mais restons sur une note optimiste !

Ces conférences ont confirmé ce que nous savions déjà à propos de la pratique apicole qui requière maintenant un certain niveau de technicité, une très bonne connaissance de son cheptel petit ou grand et de l'environnement dans lequel il évolue.

Les approximations et la négligence ne pardonnent plus et l'apiculteur d'aujourd'hui devra lui aussi faire preuve de résilience dans sa pratique.

La somme de toutes ces initiatives démontre la prise de conscience collective de l'urgence et de la nécessité de mettre en commun toutes nos forces pour soutenir une filière en difficulté. Sans aborder le registre de l'apiculture biologique qui est un autre débat, les notions de bien-être animal, d'apiculture durable et d'éthique devraient nous faire progresser dans nos pratiques.

Je vous souhaite à toutes et tous une belle saison apicole avec des colonies populeuses et ...résilientes !

France Gave

GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE APICOLE DE HAUTE-SAVOIE
1560 Route de la Molière 74420 St André de Boège
Présidente GDSA74 France Gave - Vice-président GDSA74 Gilles Fournier
Email : presidentegdsa74@syndapi74.fr Site web : gdsa74.fr
N° SIRET : 431 525 773 00021 Code APE 9499Z



Assemblée Générale

Rapport moral du syndicat

Présentation des différentes activités et missions du syndicat en donnant pour chacune d'elle la situation et les objectifs fixés pour 2021.

- Adhésions : Vous êtes toujours plus nombreux à nous faire confiance. Nous sommes passés de 1510 adhérents en 2019 à 1550 adhérents en 2020.
- Informatique : Notre site syndapi74.fr a été amélioré, il a grandement soulagé le travail des bénévoles. Il a apporté de la fiabilité dans la gestion du syndicat et rendu de nouveaux services aux adhérents.
 - Site Web ouvert au public : depuis 2020 le syndicat est propriétaire du logiciel du site Web. Les coûts de location ont été supprimés. Le site a été entièrement refait en intégrant de nouveaux services. Chaque mois il y a environ 1500 visiteurs qui le consultent de toute la France et de l'étranger. Chaque adhérent peut se connecter avec ses identifiants pour bénéficier de tous les services. La rubrique « petites annonces » a un franc succès. Le public peut les lire mais seuls les adhérents peuvent mettre une annonce dans des rubriques prédéfinies : cueilleur d'essaim, achat vente d'essaims, de reines fécondées, de matériel apicole, ... En 2021 nous recherchons des bénévoles pour actualiser les pages du site et animer un forum réservé aux seuls adhérents.
 - Site marchand réservé aux adhérents : créé en 2019, ce site a gagné en ergonomie grâce aux remarques des adhérents. Il permet d'adhérer en ligne, d'acheter des produits (revues, pots, étiquettes) et des services sur Internet (GDSA, assurance, formation).
 - Mailing réservé aux adhérents : ce service permet de diffuser des informations aux adhérents par email sur les événements qui les concernent (les procédures dérogatoires au moment des confinements, abandon de la production des pots plastiques par notre fournisseur Nicoplast, ...). Pour bénéficier de ce service nous vous invitons à adhérer par Internet ou à communiquer une adresse email dans le bulletin d'adhésion du TU (bien écrire l'adresse mail). Encore 20% des adhérents ne bénéficient pas de ce service.
- Commission achat :
 - Étiquettes personnalisées **réservées aux adhérents** : en 2019 nous avons déposé à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) l'image du pot du syndicat avec le statut de marque déposée pour la France. Cette démarche nous protège sur le territoire Français contre toute contrefaçon. Nous proposons à la vente des lots de 200 étiquettes autocollantes personnalisées pour des pots de 250g, de 500g et de 1kg. Ces étiquettes se collent sur la face des pots (plastique ou verre) non

sérigraphiés. L'utilisation de ces étiquettes engage la responsabilité de l'adhérent, à savoir : miel récolté en Haute Savoie ou en limite de département. En 2021 nous recherchons un bénévole pour assurer la gestion de ces commandes.

- Kits pots en verre réservés aux adhérents : ces 2 dernières années nous avons expérimenté la vente de kits de pots en verre. Cette année ce service devient opérationnel. Il y a 6 points de distribution répartis sur le département. Lors de la commande via Internet le système attribue automatiquement le point de distribution le plus proche. Vous avez cependant la possibilité de sélectionner un autre point de distribution. Le responsable du point de distribution vous transmettra un mail pour vous communiquer le jour du retrait. Le service de distribution s'appuie sur la disponibilité de 6 bénévoles qui mettent à votre disposition un local et consacrent du temps pour assurer ce service. Soyez ponctuel ce jour-là !
- Pots en fibre végétale réservés aux adhérents : en septembre Nicoplast nous a indiqué qu'il ne produirait plus les pots plastique du syndicat. Nous avons opté pour une solution plus écologique et conforme à l'image véhiculée par le miel. Nous proposons des pots en fibre végétale produits par une jeune entreprise novatrice et française. Ces pots sont compostables et ne produisent aucun déchet. Cette année notre fournisseur nous propose la production de pots de 500g transparents ou opaques blancs non sérigraphiés. Si vous souhaitez utiliser l'image du syndicat vous devez commander les étiquettes personnalisées. Les pots seront distribués par les dépositaires habituels des pots Nicoplast. Nous poursuivons les discussions avec le fournisseur pour proposer l'année prochaine des pots de 1kg en version transparente ou opaque blanc.
- Rucher Technique (RT) : ce projet a démarré en 2018 avec la participation de la Communauté des Communes du pays Rochois (financement du matériel apicole), SM3A (mise à disposition gratuitement du site et d'un bâtiment) et le Conseil Savoie Mont blanc (financement de la station d'énergie avec des panneaux solaires). Pour lutter contre la disparition des abeilles le projet s'est fixé 2 objectifs : restaurer les souches d'abeilles endémiques (noires) et valider des pratiques apicoles innovantes respectueuses des abeilles.
 - En 2019 : le Rucher Technique a multiplié les colonies pour atteindre le seuil fixé à l'origine de 30 colonies.
 - En 2020 : le Rucher Technique a sélectionné les souches d'abeilles endémiques en coopération avec les entités suivantes :
 - Le conservatoire d'abeilles noires de Savoie géré par le CETA 73,
 - Le rucher de fécondation du Lignon géré par le rucher école de l'Abeille Noire Clusienne
 - Le rucher de fécondation de Bellevaux dans les Bauges géré par le rucher école de l'Abeille savoyarde de Poisy.Toutes les reines de nos colonies ont été changées en 2020 grâce au travail acharné de l'équipe responsable de l'élevage. Nous avons négocié avec l'ONF un site isolé au plateau de Champlaitier dans le massif des Bornes (1800 ha de prairies et de forêts) localisé entre 1500m et 1600m d'altitude.
 - En 2021 : le RT est opérationnel et les actions suivantes seront conduites :
 - Validation de la génétique des colonies par séquençement génétique dans un

laboratoire du CNRS

- Installation de 4 colonies sédentaires sur le site de Champlaitier au mois de mai. Nous recherchons des bénévoles pour suivre ces colonies.
 - Production de reines à partir des souches génétiquement les plus endémiques et sélection des lignées pour leur qualité apicole. Distribution gratuite de ces reines à des adhérents volontaires pour les valider dans leurs ruchers selon des critères définis par le RT.
 - Validation de l'efficacité du système Vatorex pour lutter contre le varroa par hyperthermie et comparaison des résultats sur plusieurs années avec des ruches étalons traitées par des bandes.
 - Publication des résultats sur le site Web syndapi74.fr dans des pages accessibles en mode connecté.
- Assurance réservée aux adhérents : le syndicat propose une assurance restreinte ou multirisque qui inclut la responsabilité civile. Chaque année vous êtes plus nombreux à souscrire un contrat d'assurance proposé par le syndicat. Vérifiez que votre contrat d'assurance Responsabilité Civile stipule bien par écrit que les abeilles sont prises en charge pour éviter des problèmes en cas d'accident (ruches non assurées). Nous recherchons un bénévole pour assurer la gestion des souscriptions et des sinistres avec GROUPAMA.
 - Trait d'Union : Nous avons pris en charge la mise en page du Trait d'Union pour diminuer les coûts de production de la revue et libérer des ressources financières pour développer d'autres activités sans augmentation des cotisations. Nous maintenons sa diffusion semestrielle (mars et décembre) en complément des informations diffusées via internet. Les 4 dernières revues sont accessibles sur le site Web en mode connecté.
 - Aide aux apiculteurs : en relation avec les syndicats nationaux (SNA et UNAF) le syndicat s'engage dans des actions destinées à améliorer la situation des apiculteurs et à préserver les abeilles. Cet automne nous avons contacté tous les Députés et tous les Sénateurs du département pour qu'ils s'opposent à la dérogation d'utilisation des néonicotinoïdes pour les cultures des betteraves. Nous avons relayé en Haute Savoie toutes les actions proposées par le SNA et l'UNAF sur la réglementation de l'étiquetage des miels pour plus de transparence pour les consommateurs. Nous intervenons en tant que médiateur dans les conflits de plus en plus nombreux entre apiculteurs et voisinage. Nous sommes présents auprès des autorités administratives pour défendre les intérêts de nos adhérents. Un bénévole juriste serait le bienvenu.
 - Communication, animation et concours des miels : La situation sanitaire a gelé ces activités. Malgré les restrictions sanitaires nous avons pu réunir les membres du bureau 4 fois en présentiel cette année conformément aux statuts. Si la situation perdure nous devons mettre en place la téléconférence en 2021.

Le fonctionnement du syndicat s'appuie sur le principe du bénévolat et de la solidarité pour favoriser les échanges entre apiculteurs et limiter le coût des cotisations. Pour mener à bien tous les projets qui ont été engagés dans l'intérêt de tous n'hésitez pas à répondre à nos appels pour rejoindre les équipes projets. Ambiance chaleureuse garantie au sein de ces équipes que je remercie chaleureusement.

Pierre TOMAS BOUIL (Président)

Plan A

l'assemblée générale peut se tenir à Cluses

Elle se déroulera le dimanche
21 mars
au Parvis des Esserts
36 Rue du Marcelly
74300 CLUSES

- Bureau de vote pour élection des administrateurs,
- Boîte à idées.

9 h 00 : ASSEMBLEE GENERALE

Ordre du jour :

- Compte rendu moral
- Compte rendu financier
- Compte rendu activités Syndapi74
- Résultats élection
- Compte rendu moral et financier du GDSA
- Compte rendu des diverses activités

11 h : Invités

12h : fin

Dès 8 h 00 :

Aux stands des annonceurs

- Achat, vente, échange de cire, matériels, etc.

Au stand du syndicat

- Produits disponibles : ouvrages d'apiculture, affiches, enveloppes,
- Médicaments,
- Récupération des bandes usagées,
- Encaissement des cotisations en retard, nouvelles inscriptions

Inscriptions

Pour pouvoir participer à l'AG, vous devez vous inscrire avant le 16 mars.

Les contrôles seront réalisés à l'entrée de la salle avec signature de la présence pour satisfaire les obligations sanitaires. L'inscription peut être effectuée par Internet ou par courrier postal.

- Inscription par Internet : depuis syndapi74.fr sélectionner le bouton "Commande" puis le produit "Inscription à l'Assemblée Générale".
- Inscription par courrier postal : Inscrire votre nom, prénom et votre adresse dans la demande d'inscription. Envoyer le courrier à l'adresse suivante.

Michel LAFFONT
1911 route des Boussages
74490 ONNION

Election des administrateurs

Apiculteurs, utilisez le bulletin de vote joint à votre Trait d'Union, car il garantit l'anonymat. Les bulletins reçus par correspondance sont séparés du talon après pointage sur la liste des électeurs et rejoignent l'urne sans être ouverts. Ils se mélangent aux bulletins amenés le jour de l'Assemblée Générale et le dépouillement se fait globalement.

2 possibilités pour voter :

- par correspondance

Vous utilisez exclusivement le bulletin de vote en page **15** de votre Trait d'Union. Vous pouvez rayer ou laisser des candidats à votre gré. Vous remplissez complètement le talon (sinon bulletin nul). Vous repliez le volet 1 sur le volet 2, puis repliez le tout sur le volet 3 en laissant bien apparaître le talon. Agrafez, scotchez, collez... pour que le bulletin reste ainsi plié.

Glissez-le dans une enveloppe affranchie et **adrezsez avant le 14 mars à**

André BERLIOZ
184, route de Bloye
Charannonex
74150 MASSINGY

– lors de l'assemblée générale

Une urne sera à votre disposition de 8 h à 10 h pour déposer votre bulletin de vote.

N'oubliez pas de prélever le bulletin de vote en page 15

Plan B

l'assemblée générale ne peut pas se dérouler à Cluses

Les votes.

Seuls les adhérents à jour de cotisation et domiciliés dans les communes de l'arrondissement de Bonneville (voir la liste en page **14** du TU) peuvent voter.

Vote des administrateurs par envoi postal uniquement

- se reporter à la page **12** du TU chapitre élection des administrateurs.
La date limite d'affranchissement du courrier est reportée au 15 avril.

Approbation des documents

Tous les adhérents à jour de cotisation peuvent faire des remarques et approuver ou désapprouver les documents.

Vous devez remplir le bulletin de vote en page 17 et l'adresser par mail en pièce jointe ou par courrier avant le 15 avril à :

- Adresse email : tresorier@syndapi74.fr
- Adresse courrier : André BERLIOZ 184, route de Bloye Charannonex
74150 MASSINGY

Questions Réponses

Vous pouvez adresser des questions et des commentaires sur les documents présentés à l'approbation à l'adresse mail ou l'adresse courrier ci-dessous avant le 8 avril.

- Adresse email : president@syndapi74.fr
- Adresse courrier : Mr Pierre TOMAS BOUIL 39 lotissement les Noyers 74800 AMANCY

Vous devez fournir vos coordonnées (Nom, Prénom, Adresse) dans le questionnaire. Toutes les questions et les réponses seront publiées dans une page Web [syndapi74 .fr](http://syndapi74.fr) accessibles en mode connecté (adhérents). La publication des questions est anonyme dans la page Web.

Lien d'accès à la page : *Documents AG : Questions Réponses – Syndapi 74*

Elections

Cette année, c'est au tour des apiculteurs de l'arrondissement de BONNEVILLE de renouveler leurs 5 représentants au conseil d'administration du syndicat d'apiculture de Haute-Savoie. Seuls les apiculteurs à jour de cotisation et domiciliés dans les communes ci-dessous peuvent participer à l'élection des administrateurs.

Canton	Commune	Canton	Commune	Canton	Commune
Bonneville	Arenthon	Cluses	Châtillon-sur-Cluses	La Roche-sur-Foron	Amancy
	Ayse		Cluses		Cornier
	Bonneville		La Rivière-Enverse		Etaux
	Brizon		Le Reposoir		La Chapelle-Rambaud
	Contamine-sur-Arve		Marnaz		La Roche-sur-Foron
	Faucigny		Mieussy		Saint-Laurent
	Glières-Val-de-Borne		Mont-Saxonnex		Saint-Sixt
	La Tour		Morillon	Le Mont-Blanc	Chamonix-Mont-Blanc
	Marcellaz		Nancy-sur-Cluses		Les Contamines-Montjoie
	Marignier		Saint-Sigismond		Les Houches
	Mégevette		Samoëns		Passy
	Onnion		Scionzier		Saint-Gervais-les-Bains
	Peillonex		Sixt-Fer-à-Cheval		Servoz
	Saint-Jean-de-Tholome		Taninges		Vallorcine
	Saint-Jeoire		Thyez	Sallanches	Arâches-la-Frasse
	Saint-Pierre-en-Faucigny		Verchaix		Combloux
	Ville-en-Sallaz		La Côte-d'Arbroz		Cordon
Viuz-en-Sallaz	Les Gets	Demi-Quartier			
Vougy		Domancy			
		Magland			
		Megève			
		Praz-sur-Arly			
		Sallanches			

Apiculteurs, utilisez le bulletin de vote joint à votre Trait d'Union, car il garantit l'anonymat.

Les bulletins reçus par correspondance sont séparés du talon après pointage sur la liste des électeurs et rejoignent l'urne sans être ouverts. Ils se mélangent aux bulletins amenés le jour de l'Assemblée Générale et le dépouillement se fait globalement.

Les candidats sont :

Frédéric BARILLIER,
Pierre TOMAS BOUIL,

Claude DORANGE-PATTORET,
Michel LAFFONT

Gilles DURAND,

Election administrateurs

Bulletin de vote

	TALON	Nom : Commune :	Prénom : Canton :
	VOLET 3	    	
	VOLET 2	    	
	VOLET 1	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Frédéric BARILLIER ➤ Claude DORANGE PATTORET ➤ Gilles DURAND ➤ Michel LAFFONT ➤ Pierre TOMAS BOUIL 	

Page détachable
Bulletin de vote
Election des administrateurs
au recto

Bulletin de vote des documents

Documents	Oui	Non	Abstention
Rapport moral du syndicat			
Comptes du syndicat			
Compte rendu activité commission achat			
Compte rendu activité assurance & Rucher Technique			
Rapport moral du GDSA			
Comptes du GDSA			

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Page détachable
Bulletin de vote
Approbation des documents
au recto

Lescomptes

Compte de résultat du SD74 au 31/10/2020

LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES
SNA	11 077.00 €	Cotisation adherents	104 552.22 €
AEF	3 640.00 €	Prestations de service	450.00 €
SDA	3 299.00 €	Ventes de marchandises	1 010.48 €
TU	9 697.70 €	Plus value VM	332.87 €
Concours des miels	8 656.69 €	Subventions	2 800.00 €
Fourniture administrative	147.64 €		
Fonctionnement	2 348.33 €		
Cotisation GDSA	16 550.00 €		
Groupement achat pots	24 483.00 €		
Frais tenue de compte	60.66 €		
Frais postaux et telecoms	1 046.00 €		
Cotisations diverses	310.00 €		
Prestation de service	2 308.39 €		
Monetico	604.29 €		
Achats marchandises	1 036.48 €		
Rucher technique	2 800.00 €		
Assurances CM	159.80 €		
Assurances Groupama	15 907.29 €		
TOTAUX	104 132.67 €		109 135.57 €
Résultat exercice	5 002.90 €		
BALANCE	109 135.57 €		109 135.57 €

Bilan au 31/10/2020

Libelles	Libelles)	Libelles	Recettes
Banque CM	1 326.14 €	Resultat exercice 2019	30 272.67 €
Livret Bleu CM	23 234.38 €	Resultat exercice 2020	5 002.90 €
Part B CM	10 704.00 €		
Caisse	11.05 €		
Totaux	35 275.57 €	Totaux	35 275.57 €

Lescomptes

Compte de résultat Activités Syndapi 74 au 31/10/2020

LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES
ASSURANCE RUCHER	638.84 €	COTISATIONS APICULT.	15 907.29 €
BALANCES	19.98 €	GROUPAMA	278.15 €
CONVIVIALITE	50.94 €	SUBVENTION SMB	2 800.00 €
COURRIER	46.31 €	SANITAIRE	214.00 €
DEPLACEMENTS	1 056.00 €	DOTATION PARTENAIRES	1 500.00 €
FRAIS BANQUE	6.78 €		
GROUPAMA	11 821.57 €		
MATERIEL APICOLE	1 085.31 €		
NOURISSEMENT	266.88 €		
SANITAIRE	280.00 €		
WEB SYNDAPI 74	335.00 €		
MATERIEL ENTRETIEN	1 064.00 €		
TOTAUX	16 671.61 €	TOTAUX	20 699.44 €
Résultat exercice	4 027.83 €		
BALANCE	20 699.44 €		20 699.44 €

BILAN ANNEE 2019-2020 au 31/10/2020

TRESORERIE		RECETTES	
Banque CA Compte courant	10 849.82 €	Résultat exercice 2019	326.52 €
Banque CA Compte épargne	2 784.47 €	Résultat exercice 2020	4 027.83 €
Caisse	0.00 €		
TOTAUX	13 634.29 €	TOTAUX	4 027.83 €

L'écart entre les cotisations des apiculteurs et dépenses Groupama est dû aux encours en fin d'exercice (factures Groupama à payer).

Lescomptes

Compte Général du GDSA 74 au 31/12/2020

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Frais de Gestion			
<i>Frais bancaires</i>	340.00 €	Subvention SMB	5 000.00 €
<i>Assurance</i>	500.00 €	Adhésions	16 770.00 €
<i>Fournitures</i>	307.54 €		
<i>Frais postaux</i>	351.33 €		
<i>Publicité</i>	434.00 €		
<i>Presse</i>	225.50 €		
<i>Mission & Réception (Repas et hébergement)</i>	310.60 €		
<i>Frais de déplacement (KM)</i>	2 262.74 €		
Cotisation FNOSAD avec assurance	5 065.10 €	Intérêts sur livret	
Cotisation Miellerie Collective	30.00 €	<i>CSL (h)</i>	10.01 €
Cotisation section apicole GDS	525.20 €		
Honoraires Vétérinaire	4 590.60 €		
Actions de formation	173.00 €		
TOTAL GENERAL	15 115.61 €	TOTAL GENERAL	21 780.01 €
RESULTAT POSITIF EXERCICE 2020	6 664.40 €		
TOTAL GENERAL	21 780.01 €	TOTAL GENERAL	21 780.01 €

Soldes Comptes Bancaires du GDSA 74 au 31/12/2020

Solde compte CCP (M)	14 849.84 €
Solde Compte sur livret (CSL)	10 007.51 €

Lescomptes

Compte Médicaments du GDSA 74 au 31/12/2020

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Achat de médicaments	49 702.95 €	Ventes de médicaments	98 005.00 €
Stock au 31/12/19	2 222.36 €		
Frais de Gestion			
<i>Frais bancaires</i>	160.80 €		
<i>Fournitures</i>	508.83 €		
<i>Frais postaux</i>	2 432.32 €		
<i>Matériel</i>	1 153.50 €	Frais Expédition	49.00 €
<i>Investissements</i>	5 557.44 €		
<i>Presse</i>	21 114.00 €	STOCK Médicaments 31/12/20	1 923.62 €
<i>Frais de déplacement (KM)</i>	510.40 €	STOCK fournitures	1 097.38 €
Acompte Achat Médicaments	21 948.00 €	Intérêts sur livret	
Honoraires Vétérinaire	1 544.55 €	Livret A (w)	401.35 €
Dons	741.00 €		
TOTAL GENERAL	107 596.15 €	TOTAL GENERAL	101 476.35 €
RESULTAT NEGATIF EXERCICE 2020	-6 119.80 €		
TOTAL GENERAL	101 476.35 €	TOTAL GENERAL	101 476.35 €

Soldes Comptes Bancaires et stock du GDSA 74 au 31/12/2020	
Solde compte CCP (Y)	45 961.60 €
Caisse	33.60 €
Solde Compte Livret A	77 058.41 €

Le rapport moral 2020 du GDSA

➤ **FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

En raison des conditions sanitaires liées à la pandémie à Covid-19 et en application des consignes gouvernementales l'Assemblée Générale programmée le 26 avril 2020 à Faverges a été annulée.

Le Conseil d'Administration a pu se réunir 3 fois en présentiel et 1 fois en visioconférence
06/03/20 – 16/07/20 – 16/10/20 – 13/11/20

➤ **EN 2020 LE GDSA A ENREGISTRE 1332 ADHESIONS**

➤ **ACTIONS MENEES EN 2020**

❖ **Le GDSA vous a représenté lors de**

- AG de la FNOSAD (31 janvier-01 février 2020 Paris).
- Conseil de Section et Assemblée de Section Apicole du GDS des Savoie (5 novembre 2019).
- AG du GDS des Savoie Multi Espèces (3 décembre 2020 en visioconférence).
- Dans les différentes réunions et commissions de la section apicole départementale et régionale.
- Présentation des activités de la Section Apicole du GDS des Savoie aux élus du CSMB, le 24 septembre chez l'apiculteur professionnel Bruno Casset.
- Relations constructives avec le service SPAE de la DDPP dans le cadre des foyers de Loque Américaine- DSI.

❖ **Conférences**

- En raison de la situation sanitaire, report des conférences "Le bien-être des colonies d'abeilles" et "Les Nosémoses" par le Dr Christophe Roy. Initialement programmées le 4 Avril 2020 elles sont reportées à l'automne 2021 à Poisy.
- Organisation d'une journée d'information conjointement animée par la DDPP74, Dr Florentine GIRAUD et le GDSA sur le thème de la loque américaine a permis de mobiliser 95 apiculteurs le 19 septembre 2020 à Poisy.

❖ **Communication**

- Mise en ligne des informations et actualités apicoles sur le site du GDSA
- Ouverture d'une page Facebook.

❖ **Programme Sanitaire d'Elevage**

- 1017 adhésions au PSE. Les médicaments délivrés ont permis de traiter environ 15 585 ruches.
- 4 samedi de visites programmées les 7 et 14 mars puis les 19 et 26 septembre 2020 chez les apiculteurs des secteurs 4, 11 et 5.
- 175 visites réalisées par une équipe de 10 TSA et 2 vétérinaires mobilisés pour ces 4 journées.
- Incitation au suivi d'infestation et au contrôle d'efficacité des traitements médicamenteux et promotion des méthodes de lutte biotechnique permettant de compléter l'efficacité des médicaments autorisés en apiculture.

- Acquisition de deux coffres Varroa Controller et organisation le 12 aout 2020 d'une journée technique destinée aux TSA et présidents de rucher école sur le thème du traitement du couvain operculé par l'hyperthermie. Suivi d'efficacité de la technique par un protocole FNOSAD.
- Soutien renouvelé aux Ruchers Ecoles et le Rucher Technique du Syndicat par la fourniture des traitements de lutte contre varroa.
- Soutien au Rucher Technique pour un montant de 500€

BILAN CAMPAGNE DISTRIBUTION MEDICAMENTS 2020	
Adhérents GDSA	1332
Adhérents PSE	1017
Visites PSE	175
Ruches enregistrées au GDSA	19 169
Ruches traitées (estimation)	15 585
Distributions directes	678
Envois postaux	475
APITRAZ	3066
APILIFEVAR	510
VARROMED	175
OXYBEE	112
APIBIOXAL	123
MAQS	11

❖ **Formations**

- 2 candidatures TSA retenues : formation reportée, en attente d'organisation de formation dans un périmètre proche de la Haute-Savoie.

❖ **Frelon Asiatique**

- Actions pilotées par la commission frelon asiatique de la SA du GDS des Savoie grâce au soutien du CSMB et à la mutualisation de la demande de financement pour les actions collectives.
- Actions de terrains menées par le réseau de référents bénévoles très investis.
- Campagne de piégeage de printemps et de prédation sur les ruchers implantés dans les zones colonisées.
- 6 nids actifs détruits en 2020 sur le département.
- La carte des signalements d'insectes et d'implantations des nids détruits est consultable sur le site du GDSA.

- Journée de démonstration à la télémétrie pour la recherche des nids de frelon.

❖ **Enquête mortalité 2019-2020**

- Enquête nationale reconduite cette année sur la plateforme ESA (résultats disponibles en 2022)
- Enquête mortalité FRGDS-AURA 2019-2020 : Publication des résultats sur le site du GDSA.

❖ **Aethina tumida**

Que faire en cas de suspicion ?

- Alerter au plus tôt et en premier lieu la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) de votre département qui prendra les mesures nécessaires. ddpp-spae@haute-savoie.gouv.fr ou tél : 04 13 33 08 08 (OMAA)
- Aucune action de piégeage sentinelle n'a été organisée par le GDSA en 2020.
- Point sur la situation par la FRGDS-AURA : maintenons la vigilance.
Information mise en ligne sur le site du GDSA.

➤ **ACTIONS ET PERSPECTIVES 2021**

- Les conférences initialement programmées le 4 Avril 2020 "Le bien-être des colonies d'abeilles" et "Les Nosémoses" par le Dr Christophe Roy sont reportées à l'automne 2021 à Poisy.
- Formations : ateliers et réunions de formation pour les TSA, les référents frelon et les apiculteurs.
- Frelon asiatique : dans le cadre de la commission frelon de la SA du GDS des Savoie tout en tenant compte de l'évolution de la situation sanitaire, programmation d'une
 - ✓ Réunion des référents (format à définir) pour faire un point sur la situation dans les Savoie.
 - ✓ Campagne de piégeage de printemps et d'automne.
 - ✓ Acquisition et distribution des pièges.
 - ✓ Formation des nouveaux candidats référents.
 - ✓ Déploiement des acteurs de terrain pour la gestion des signalements sur la plateforme <https://www.frelonsasiatiques.fr> et renforcer le dispositif étant donné l'accélération prévisible de l'installation du frelon dans le département.
 - ✓ Recherche de financements pour la destruction des nids auprès des intercommunalités.
 - ✓ Investissement par le GDSA pour l'acquisition du matériel de détection télémétrique pour les nids de frelon.

- Lutte contre varroa - PSE :
 - ✓ Recrutement d'apiculteurs volontaires pour participer au projet de lutte biotechnique par traitement du couvain operculé d'abeille avec le système Varroa Controller.
 - ✓ Recruter des participants pour les tests d'efficacité des médicaments de lutte contre varroa organisés par la FNOSAD.
 - ✓ Appel à candidature et audition de candidats TSA – organisation d'une formation conjointe 73 - 74
 - ✓ Programmation de deux samedis de visites PSE en mars et septembre.
 - ✓ Soutenir les apiculteurs professionnels adhérents qui traitent leurs colonies avec des médicaments avec AMM autorisés en apiculture achetés au GDSA.
- Communication :
 - ✓ Animation du site internet du GDSA et de sa page Facebook avec le relais des informations dédiées à la santé de l'abeille.
 - ✓ Evolution du site du GDSA avec la création d'un espace sécurisé pour les adhérents et module de paiement par CB.
- Trésorerie :
 - ✓ Changer de banque pour passer de la Banque Postale au Crédit Agricole.
 - ✓ Ajout possibilité paiement des commandes par virement bancaire.
 - ✓ Offre 10% de remise dès l'achat de 20 pochettes Apivar pour les apiculteurs professionnels.
- Instances :
 - ✓ Participation aux réunions et commissions Varroa, Frelon et Aethina des Sections Apicoles départementale et régionale.
 - ✓ Evolution de la Section Apicole du GDS des Savoie et lui donner les moyens de ses ambitions. Relations avec les apiculteurs professionnels...

La situation sanitaire liée à la Covid-19 a considérablement compliqué l'exercice 2020 de notre association, cependant nous avons pu malgré tout assurer une continuité dans nos actions. Nous adressons nos remerciements, aux élus du Conseil Savoie Mont Blanc pour le soutien renouvelé à notre association, aux maires des communes du département pour la mise à disposition, quand cela a été possible, de salles de réunion. Remerciements également à l'Ecole d'Agriculture de l'ISETA qui régulièrement nous ouvre ses portes.

Nous voulons renouveler nos encouragements et nos remerciements aux bénévoles des ruchers écoles pour la formation des nouveaux apiculteurs, sans oublier le sens de l'engagement des TSA et celui des animateurs et référents frelon.

L'apiculture en Haute-Savoie ne serait pas ce qu'elle est sans le dévouement et le haut niveau d'investissement personnel de chacun pour la défense collective du bien commun que représentent l'abeille et son environnement.

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne saison apicole.

St André le 11 février 2021
France Gave

Commission achats

Arrêté des comptes au 31/12/2020

CHARGES D'EXPLOITATION	MONTANTS	PRODUITS D'EXPLOITATION	MONTANTS
Achats des pots NICO	12 762.00 €	Ventes de pots NICO	17 354.00 €
Achats des pots verre	7 324.00 €	Vente des kits verre	10 575.00 €
Achat étiquettes	1 606.00 €		
Transport des pots	740.00 €		
Autres charges externes	542.00 €	Intérêts bancaires	11.00 €
Dotation rucher technique	500.00 €		
TOTAL DES CHARGES	23 474.00 €	TOTAL DES PRODUITS	27 947.00 €
REPORT POSITIF	4 466.00 €		
TOTAL GENERAL	27 947.00 €	TOTAL GENERAL	27 947.00 €

Stocks au 31/12/2020

	250g	500g	1 kg op	1kg tr	1kg n	Total cartons
Stock 2019	13	23	12	3	1	
Commandes 2020	11	85	132	15	1	244
Commande Nico 2020	0	63	120	12	0	195
Commande nb pots Nico 2020	0	18 900	36 000	3 600	0	58 500
Stock 2020	2	1	0	0	0	
Valeur	108 €	60 €				168 €

Les stocks ne concernent que les pots NICO distribués en 2020

Ces stocks ne seront pas vendus mais réservés au rucher technique et aux ruchers école.

Commission achats

Rapport d'activité 31/12/2020

L'activité 2020 a été marquée par la mise en place, pour la première fois, en conditions réelles ; de la distribution des kits verre. Cette distribution a concerné 15 700 pots en verre, 16 000 capsules, 16 000 bandes d'inviolabilité et 82 cartons de transport pour un poids de 5 tonnes. Cette expérience nous a conduit à créer une structure de distribution dans le département au plus près des adhérents. La distribution des pots NICO a été faite par Louis et le président TOMAS-BOUIL durant le confinement.

Fin septembre, la société NICOPLAST, sous la pression de groupes anti-plastique et des lois (françaises et européennes sur la disparition des emballages plastique à usage unique) nous a informé de l'arrêt de la fabrication des pots plastiques.

Votre Conseil d'Administration a réagi rapidement et décidé de se tourner vers les pots végétaux biodégradables.

La mise en œuvre de cette solution, nouvelle en France pour nous et le fabricant (Lyspackaging), nous a permis de proposer à nos adhérents des pots de 500 grammes. Ceux de 1 kilo seront disponibles l'an prochain.

Les frais divers sont constitués des frais postaux et de la licence SGI, société qui gère les codes barre.

Les nouveaux pots et étiquettes n'utilisant plus les codes barre, le contrat a été résilié.

L'objectif pour les années à venir est de diminuer les frais de fabrication et d'achat. La réaffectation des économies réalisées permettra d'appliquer une baisse du prix des kits.

Je remercie les adhérents qui ont pris en charge la distribution des pots verre et Laurent VIBERT qui reprend, par suite de la disparition de son père Raymond, la mission de dépositaire et correspondant verre à Rumilly

Jacques PAVIA

FOURNITURES APICOLES • • • cire - candi – nourrisseurs ...

QUINCAILLERIE

JACQUARD

Avenue Jean-Jaurès - 74800 La Roche sur Foron ☎ 04.50.03.02.19

TOUTES FOURNITURES DE QUINCAILLERIE - GRILLAGE - FER – TÔLE

Rucher Technique

Le compte ACTIVITE SYNDAPI 74 regroupe le Rucher Technique des Prés Moulin et les Assurances SYNDAPI 74.

L'année 2020 a été marquée par une forte progression des adhésions à l'assurance et la remise d'un chèque de 2 000 € au profit des actions menées au Rucher Technique. Ces ressources nous permettront de poursuivre l'élevage et la sélection des reines d'abeilles endémiques qui nécessitent de nombreux déplacements pour la fécondation des reines et des dépenses pour le nourrissage des colonies. Elles permettront aussi de concrétiser l'installation d'un rucher d'altitude à Champ-laitier, nouveau moyen pour la sélection et la fécondation des reines rendu possible grâce à un partenariat avec l'Office National des Forêts.



Syndicat, Assurances, groupement d'achat et GDSA ont remis un chèque de 2000 € au profit du Rucher Technique

Le rucher technique

Alors que de nombreux ruchers semblent avoir subi une mortalité importante, les colonies du Rucher Technique ont montré leur vitalité en effectuant quelques sorties à l'occasion de rares apparitions du soleil de janvier. La majorité des colonies sont en bon état grâce aux bons soins et à la vigilance de l'équipe « Elevage ». Les nouvelles reines semblent avoir bien passé l'hivers, bien que le

plus dur reste encore à faire avec le redémarrage au printemps.

Abeilles endémiques

Après le succès de 2020 avec une trentaine de reines d'abeilles noires élevées, il reste à déterminer comment nous allons procéder pour sélectionner les meilleurs d'entre-elles afin de composer une souche de valeur répondant à nos critères. Pour cela, il sera fait appel d'abord aux ruchers-écoles puis à des apiculteurs volontaires qui s'engageront à rejoindre le Rucher Technique et à suivre le protocole de sélection fixé par le Comité Technique. Si vous êtes intéressés pour rejoindre l'équipe de sélection du Rucher Technique, n'hésitez pas à contacter Frédéric BARILLIER par téléphone ou par mail.



Expérience VATOREX

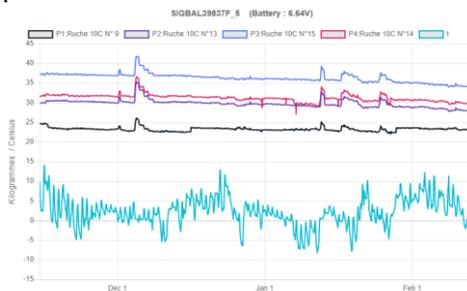
Le système anti-varroa sans produit chimique VATOREX a été mis en place en mai 2020 sur 5 ruches. L'installation tardive des colonies VATOREX à cause des retards de livraison a beaucoup pénalisé cette année d'expérience. Ainsi, nous n'avons pas pu collecter de données fiables sur l'efficacité du système Cette première tentative a montré que la phase de l'installation des colonies et de la construction des cires chauffantes est particulièrement délicate. Il est impératif de profiter des premières miellées de printemps et de placer un seul cadre VATOREX à

construire à la fois. Un point positif toutefois, les cadres déjà construits permettront l'installation des colonies VATOREX dès le printemps 2021 pour commencer au plus tôt les comptages de varroas.



Balances connectées

Nous parlons peu des balances de ruches installées dès 2018 au Rucher Technique, preuve de leur robustesse et de leur fiabilité. Le système rend de grands services et permet d'optimiser les déplacements grâce au suivi de la consommation des colonies en hivernage, à la détection des essaimage, la valorisation des miellées, et à la traçabilité des interventions. Il existe cependant un point faible : les batteries. Leur tenue dans le temps reste aléatoire. Pour remédier au problème, toutes les batteries seront changées au printemps. Nous envisageons également de brancher les balances directement sur la production d'énergie solaire du rucher technique. Nos problèmes seront ainsi définitivement résolus.



Enregistrements groupe de 4 balances N°5 depuis Novembre 2020. La ruche 9 est en difficulté car elle ne consomme plus. !

Adresse Internet : beescale.org

Rucher d'altitude de Champ-laitier dans le massif des Glières

Dans la continuité de nos actions et grâce à un partenariat avec l'Office national des Forêts, nous envisageons la création d'un rucher d'altitude dans la zone protégée de Champ-laitier au Plateau des Glières. Quatre ruches seront placées en altitude à 1600 m avec plusieurs objectifs :

- Tester la tenue de nos reines sélectionnées en altitude,
- Evaluer l'efficacité du système VATOREX dans un rucher isolé,
- A terme, disposer d'un espace neutre pour établir une station de fécondation.

Le lancement de ce nouveau projet dépend toutefois des volontaires qui voudront bien répondre à notre appel afin d'effectuer les visites de suivi nécessaire. Dès que le site sera accessible, nous organiserons un premier déplacement avec les responsables de l'ONF afin de déterminer un emplacement adapté pour l'installation d'un rucher permanent où les colonies devront passer l'hiver dans des conditions extrêmes.

Appel à volontaires : apiculteurs expérimentés

Ces projets passionnants nécessitent de passer du temps pour mener les actions, entretenir le matériel, surveiller et nourrir les colonies. Nous lançons un appel à tous les adhérents passionnés, expérimentés ou à la recherche comme nous de solutions aux difficultés que nous rencontrons dans l'élevage de nos abeilles.



Nous devons former des équipes de 4 à 5 apiculteurs et renforcer les équipes existantes pour chaque projet :

- Le Rucher Technique, conduite et suivi de 20 ruches et 10 ruchettes à Saint Pierre en Faucigny.
- L'abeille endémique, sélection et élevage.
- L'hyperthermie, anti-varroa sans produit chimique avec le système VATOREX (Rucher Technique SYNDAPI 74) et le VARROA CONTROLEUR (GDSA 74)
- Le rucher d'altitude de Champ -laitier, sélection de reines endémiques et station de fécondation.

Pour participer au Rucher Technique contacter Frédéric BARILLIER par mail ou par téléphone :

Mail : Barillier.frederic@orange.fr

Mobile : 06 75 57 07 70

Les partenaires sans qui rien ne serait possible

Un grand remerciement à tous les partenaires qui soutiennent nos actions :

- La Communauté de Communes du Pays Rochois
- Le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents
- Le Conseil Savoie Mont-Blanc
- L'Office National des Forêts

ASSURANCES

Encore un bon démarrage pour les Assurances Syndapi74 en 2021.

Au 10 février 2021, nous avons déjà enregistré 713 inscriptions pour un montant de 13 599 €. Encore une belle année en perspective. Pas de hausse des tarifs en 2021, un juste retour par rapport à la fidélité de nos adhérents. Avec seulement trois sinistres en 2020, nos relations avec GROUPAMA sont au beau fixe. Nous bénéficierons d'une ristourne : 2 395,55 € pour l'année 2020 : ressource très utile pour soutenir les travaux du rucher technique.

Ces bonnes nouvelles ne doivent pas nous faire oublier la réalité du terrain. La météorologie est devenue compliquée et imprévisible ; sans oublier les dégâts causés par les parasites et les maladies. Même si le risque de maladies n'est plus couvert en cas de suspicion de varroase ou de nosérose, les chutes d'arbres, incendies et vols sont toujours pris en charge. Sur présentation du Procès-Verbal de police (ou du rapport du vétérinaire) et des factures, vous serez remboursé suivant les conditions indiquées au dos de votre récépissé d'assurance. Vous êtes également couvert en cas d'intoxication par les produits de la ruche et bien sûr pour les dégâts que vos essais pourraient causer à des tiers. En revanche, l'assurance ne prend pas en charge vos activités et celles de vos familles ou amis intervenant sur les ruchers. Si nécessaire, souscrivez une complémentaire auprès de votre propre assurance.

Production au samedi 31 octobre 2020			
OPTIONS	Nbr Ruches	Cotis. / Ruches	Cotis. Tot TTC
OPTION RESTREINTE			
Nuclei	60	0,66 €	39,60 €
Ruchettes 6 cadres	550	0,66 €	330,66 €
Ruches 10 / 12 cadres	5720	0,99 €	5 671,71 €
Totaux restreintes	6290		6 041,97 €
OPTION MULTIRISQUES			
Mono	33	2,51 €	82,83 €
Nuclei	40	1,24 €	59,52 €
Ruchettes 6 cadres	424	1,24 €	525,76 €
Ruches 10 / 12 cadres	4910	1,87 €	9 260,21 €
Totaux multirisques	5424		9 928,32 €
ATTESTATIONS FOIRES ET MARCHES			
Nombre attestations			
CUMUL			
Nbr de ruches assurées	Nbr adhérents inscrits	Cotisation moyenne	Total cotisations
11714	1064	15,01 €	15 970,32 €

Résultats Assurances Syndapi74 pour l'année 2020



Echos des ruchers écoles

Vous souhaitez apprendre, approfondir, mettre à jour vos connaissances apicoles, rejoignez un des cinq ruchers écoles présents dans notre département.

Des animateurs donnent des cours théoriques et pratiques adaptés à votre niveau. Apiculteurs isolés, débutants ou confirmés n'hésitez pas à prendre contact avec leurs responsables, à qui cette page est ouverte.

ABEILLE SAVOYARDE ANNÉCIENNE

Contact : Nicolas MARITél. :06 83 41 50 10 Visitez notre site <http://www.rucherecoledepoisy.fr>

Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire :

Nous avons annulé nos AG en présentiel qui étaient planifiées pour le 6 décembre 2020 ; pour autant il faut avancer, en utilisant les moyens de communication disponibles.

Nous avons organisé nos AGE et AG à distance avec vote à distance par l'outil « sondageonline.fr » et plus de 133 personnes ont répondu présent et voté les résolutions.

Le dépouillement des résolutions s'est déroulé en AGE à huis clos le 12 janvier 2021.

Les nouveaux statuts sont approuvés, le rapport moral également.

Les 12 candidats au conseil d'administration sont élus, félicitations.

Les documents ont été déposés en Préfecture le 2 février 2021

Comment va se dérouler l'année qui vient ?

Nous avons annulé les ateliers Cire, Candi etc. qui sont habituellement un grand succès pour l'ASA. Nous sommes déçus pour nos adhérents.

Cours :

Nous avons reporté les inscrits de 2020 sur 2021 et limité les nouvelles inscriptions. Nous proposerons les cours théoriques en distanciel, nous cherchons le meilleur outil hors zoom qui est couteux. [https://meet.jit.si/](https://meet.jit.si) semble correspondre à notre besoin, à tester.

Vie des 3 ruchers :

*Poisy suivi assuré par Pierre et Lionel : les ruches, ruchettes et mini plus se portent bien.

*Le Mont suivi assuré par Jean Pierre Bernard Granger : les colonies sont également bien portantes

*Les Iles suivi par Pascal Guers : les colonies sont nourries et en vie.

Elevage des reines :

Claude Gaillard a planifié la biométrie fin février et établi un calendrier d'élevage en tenant compte du calendrier lunaire, la lune a un effet important sur le développement des cellules royales.

Cette année nous utiliserons le site de Bellevaux et celui de Montremont pour l'élevage des reines et le développement des colonies.

Le site de Montremont sera dédié à la division de nos colonies, nous avons espoir que l'équipe de Thônes fera revivre ce site sur lequel nous avons un projet d'installer un chalet abri pour notre matériel. Claude Vulliet a la charge d'obtenir un devis.

Suite au bon déroulement des fabrications des ruchettes réalisées l'an passé, nous avons lancé la fabrication de 15 ruches Dadant selon le design "Louis" dans les ateliers de Pierre Lacombe et de Louis Durbet.

Une partie du CA s'est mobilisé pour le montage.



Montage de la quincaillerie



Fabrication des planchers



Vue d'ensemble sans les toits



Trempage dans un bain d'huile de lin chaud : Pierre et Jean Claude à l'œuvre



Casse-croute

Nicolas Mari

ASA – Rucher Ecole de Poisy



L'ABEILLE NOIRE CLUSIENNE

Contact : Pascal FALETTO president@abeille-noire-clusienne.fr

Site : <http://abeille-noire-clusienne.fr/>

Face à la crise sanitaire et compte tenu des différents dispositifs et règles en place, nous n'avons pas pu organiser notre assemblée générale qui d'habitude se déroule fin février. Nous avons décidé de la repousser à une date ultérieure, mais si la mise à disposition des salles et les règles sanitaires ne s'assouplissent pas, le vote relatif à l'approbation du rapport moral et du rapport financier se réalisera par correspondance (courrier ou mail).

Pour les mêmes raisons nous avons dû annuler, la séance de formation pour les débutants qui était prévue début mars. C'est dommage car 15 nouveaux adhérents étaient déjà inscrits pour la saison 2021 et attendaient cette première rencontre avec impatience.

Les séances de formation pratique sont maintenues mais on a dû revoir notre organisation.

Trois séances sont planifiées par semaine : une le vendredi après-midi et une autre le samedi après-midi au rucher de Châtillon et une le samedi après-midi au rucher de

Châtillon et deux le samedi après-midi, une au rucher de Thyez.

Les séances se dérouleront par groupe de 10 personnes maximum (animateurs compris) dans le respect des règles sanitaires. Les participants devront s'inscrire sur "doodle".

Chaque groupe conduira 4 à 6 ruches.

Le programme prévisionnel est consultable sur le site internet.

Recherche essais.

Nous avons beaucoup de nouveaux adhérents en 2020 et 2021. Ces débutants ont beaucoup de difficultés pour acquérir leur premier essai. Aussi un appel est lancé.

Que les apiculteurs qui auront des essais à vendre au printemps nous informent par mail à president@abeille-noire-clusienne.fr et les réservent pour nos nouveaux adhérents.

Nous mettrons les acheteurs et les vendeurs en contact.

RUCHER ECOLE PASSY

Contact : Gilles DURAND Tél. : 06 46 46 64 63 mail : rucherecolepassy@gmail.com

La pandémie qui a marqué 2020 au sein de nos ruchers école a touché tout particulièrement les débutants qui n'ont souvent pas pu participer aux cours dans de bonnes conditions, certains novices ont été un peu livrés à eux-mêmes et ont dû faire face à des situations délicates. Pas facile de vous donner des conseils en cette période indécise.



Assurément, il est essentiel pour les néophytes de suivre une formation ou d'être épaulés par un apiculteur déjà expérimenté avant d'acquérir des colonies... sinon s'abstenir.

Pour ceux qui détiennent déjà quelques colonies, il convient de définir votre programme et vos objectifs pour la saison. Il est important de tenir à jour vos fiches de contrôle, la mémoire peut faire défaut, mais les écrits restent !

Je suis intimement convaincu que, même en ayant potassé toute la théorie (sites web et littérature apicole disponible), à l'ouverture de la ruche les choses ne se présentent jamais aussi clairement que dans les livres. Or il n'y a qu'une chose qui vous libérera de ce sentiment désagréable : les heures de pratique, il n'y a qu'en forgeant qu'on devient forgeron et donc qu'en "apicultivant" qu'on devient apiculteur. Ayez confiance en le fait que, bientôt, votre

cerveau aura développé des réflexes qui vous permettront de trier les informations et que, comme par magie, la ruche vous semblera toujours moins chaotique et plus lisible.

L'avenir est incertain, plus que jamais peut-être, mais il est aussi source d'opportunités et de renouveau.



Rejoignez-nous sur Facebook! [Rucher école Passy](#)

ABEILLE DU SALÈVE

L'année 2020 était atypique pour notre rucher l'Abeille du Salève, comme pour les autres et il semble utile de partager notre expérience de continuité d'activité.

Les participants à la formation 2020 se sont rencontrés normalement lors des séances de janvier et février et se sont vus physiquement. L'épidémie nous a brutalement obligée à modifier notre fonctionnement.

Heureusement en raison des mauvaises routes d'hiver nous avons mis en place un serveur informatique privé depuis quelques années pour nos réunions de comité où un déplacement n'est pas indispensable.

A partir de mars, toutes les réunions se sont tenues normalement par le biais de ce serveur. La participation de la promotion est restée obligatoire pour obtenir le certificat en fin de saison. La participation de la promotion est restée obligatoire pour obtenir le certificat en fin de saison.

Malgré quelques difficultés initiales, ce moyen de communication s'est révélé être très fonctionnel. Une personne était ravie lors de sa présentation en septembre, c'est le Dr Florentine GIRAUD, qui habite loin de Reigner.

Pour le choix des logiciels utilisés, l'idée directrice a été de se tourner vers des logiciels libres et open source pour garantir la sécurité informatique et des données personnelles. Beaucoup se sont jetés dans les bras des géants de l'Internet dans l'improvisation.

Pour les cours pratiques nous avons été impactés du fait du confinement, La reprise a eu lieu à la mi-mai. L'entretien des colonies s'est fait normalement.

RUCHER ÉCOLE DU CHABLAIS

Site : <http://rucher-ecole-du-chablais.webnode.fr/>

Cette année nous avons organisé une séance d'information obligatoire pour les nouveaux adhérents début octobre afin de pouvoir s'inscrire au rucher école pour l'année en cours.

Cette séance a eu un franc succès, environ trente personnes sont venues et en une soirée nous avons pu clore les inscriptions pour l'année en cours. Nous avons dû dédoubler en créant une séance-bis en dernière minute dans la partie commune de la Maison des associations en raison des contraintes sanitaires. Il y a eu un moment de flottement mais tout s'est bien passé grâce aux animateurs présents qui ont pris les choses en main sans filet mais avec brio.

Les animations hivernales se déroulent exclusivement en visioconférence. Nos animateurs deviennent de plus en plus performants au fil des semaines.

Nous avons pu ainsi multiplier le nombre d'animations car il n'y a plus de contrainte liée à la réservation de la salle. Le bureau réfléchit pour la prochaine saison à un mix entre animations en présentiel et en visio. Il faut bien sûr garder le lien entre nous lors de

réunions en présentiel et ne pas tomber dans la facilité de la visio toute la saison.

Dès les beaux jours, nous nous retrouverons les mercredis après-midi, vendredis soir et samedis matin sur le site du rucher afin de mettre en pratique ce qui a été vu pendant l'hiver.

Grâce à nos six ou sept animateurs nous serons en mesure de former assez de groupes si les mesures sanitaires persistent jusqu'aux beaux jours.

Notre projet de cabane ne s'est pas concrétisé l'été passé en raison principalement de la crise sanitaire mais cette année sera la bonne et j'espère pouvoir faire paraître les photos dans la prochaine édition du TU.

Le Domaine de découverte de la vallée d'Aulps organisera sa prochaine Fête du Miel et de l'Abeille sur le site de l'abbaye d'Aulps le dimanche 8 aout 2020.

C'est l'occasion pour les nombreux visiteurs de découvrir, grâce aux animations et stands, le monde de l'apiculture et d'acheter du miel local de première qualité.

Nous souhaitons à tous les apiculteurs et à nos abeilles un beau printemps et un bel été.

Le marathon des pots

Fin septembre 2019, un courrier de NICOPLAST nous annonce que la production de pots plastique s'arrête brutalement.

Dans les jours qui suivent, le CA du Syndicat d'Apiculture se réunit dans le respect des règles et décide d'arrêter toute distribution de pots en plastique quel que soit le fournisseur.

La seconde décision est de distribuer des pots en matière totalement biodégradables dans le respect de la directive « apiculture durable ».

A cet instant, nous n'avons aucune idée si le produit ou un fabricant existent. La chasse est ouverte.

Merci à tous les adhérents qui nous ont aidés dans cette recherche et sans qui rien n'aurait été fait.

Un accès youtube sur un apiculteur de Charente maritimes m'a mis sur la piste de la société LYSPACKAGING. Cette entreprise détient un brevet pour des contenants alimentaires biodégradables entièrement faits à partir de résidus végétaux (canne à sucre).

Les négociations ont démarré rapidement. Nous avons passé un accord pour des pots coniques de 500g et 1kg opaques et transparents.

Le syndicat d'Apiculture est propriétaire des moules d'injection et de tous les pots qui seront produits avec ces moules.

Le Syndicat d'Apiculture de Haute Savoie sera le premier syndicat apicole à proposer à ses adhérents des pots 100% biodégradables (pots capsules et étiquettes).

L'écologie n'est pas un projet mais une réalité pour le miel de Haute Savoie.

Ces produits sont proposés comme pour le verre sous forme de kit comprenant 200 pots, 200 capsules et 200 étiquettes d'inviolabilité et en option des étiquettes nominatives à l'image de la marque du syndicat.

Durant la période de recherches, j'ai continué à prospecter les autres pistes dont les pots plastiques.

La période antérieure à 2019 n'existe plus et aucune comparaison ne peut plus être faite.

Ainsi, le prix qui proposé pour les pots plastique est 60% plus cher que dans le monde d'avant, soit à titre d'exemple 0,45 € pour le pot d'un kilo.

Certains pays d'Europe ne proposent plus de pots en matière plastique alimentaire. La vie de ce produit est désormais comptée. Les polluants, même en faible quantité, demeurent (parabène, perturbateurs endocriniens, nano particules...).

Le choix des pots en matière végétale est un choix d'avenir et cohérent avec le rapport gouvernemental "apiculture durable". Ce rapport décrit la voie d'avenir de l'apiculture française dans le marché européen.

Nous comptons sur vous pour nous suivre dans cette démarche en choisissant le biodégradable

Vers la fin du plastique jetable ?

Une batterie de lois et règlements, français et européens régissent la disparition des

emballages plastique à usage unique et le développement de l'économie circulaire.

Cette disparition, inclut les pots de miel plastique.

Au 1er janvier 2021 un premier groupe d'objets est interdit à la distribution.

Au 1er janvier 2022 un second groupe sera concerné.

A partir du 1er janvier 2023 ce sera un troisième.

Merci NICOPLAST de nous avoir mis en situation de s'engager dans une démarche de protection de notre environnement.

Nos anciens pots sont définitivement révolus. Le Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie a décidé de ne plus être un producteur de déchets. Ces déchets diffusent des perturbateurs endocriniens (dangereux pour l'être humain), des nano et microparticules dans notre nature, ingérées par des animaux de toute taille.

Je vous invite à consulter les publications gouvernementales qui traitent de ce sujet et dans lesquelles j'ai repris ces informations.

<https://www.vie-publique.fr/eclairage/274413-vers-la-fin-du-plastique-jetable>

L'abeille est le symbole d'une nature propre utilisé, à tort ou à raison, par une multitude d'associations, de groupements, de sociétés pour promouvoir leur image de marque. Pour nous, apiculteurs de Haute-Savoie, c'est notre quotidien et perdre une ruche ou, une reine représente un drame.

Votre syndicat d'apiculture s'est engagé à travers les projets en cours vers l'exemplarité.

Vous, adhérents je vous invite à suivre cette voie pour préserver le biotope de vos abeilles.

La voie que nous avons prise, les végétaux et les pots verre, est une voie d'avenir vers une nouvelle façon de consommer et de produire.

Nous comptons sur vous tous pour nous soutenir et aider dans ce projet innovant.

Commande et Récupération des kits et étiquettes.

1. Commandes :

Les commandes se font uniquement sur le site du Syndicat d'Apiculture de Haute Savoie sur une période qui débute vers le 15 janvier et se termine le 15 avril. Ces bornes sont gérées automatiquement par le site marchand du Syndicat. Il est impératif de noter la date de début de commande et la date de fin de commande. Aucune commande n'est possible avant et aucune commande ne sera possible après.

2. Correspondant verre :

Ce correspondant est identifié par un lieu de livraison qui est attribué par défaut à chaque adhérent qui commande

des kits. Cette rubrique est modifiable en fonction des besoins de chacun.

Un adhérent est chargé de la distribution pour chaque lieu de distribution : il sera votre contact "correspondant verre" et sera destinataire de la liste des adhérents devant récupérer leurs kits, du planning, de l'horaire et de la liste d'émargement.

3. Récupération des kits et étiquettes :

Chaque adhérent ayant commandé des kits ou étiquettes nominatives sera destinataire d'un mail qui lui confirmera le lieu, la date et l'heure de récupération de ses commandes.

4. Savoir être :

L'ensemble des personnes qui assurent ce service aux adhérents sont des bénévoles et méritent le respect de tous. Aussi est-il primordial d'adopter un comportement respectueux.

- a. Mutualiser la récupération des commandes ; à cet effet la liste des adhérents qui doivent venir chercher leur commande dans un

même point de vente sera jointe au mail.

- b. Respecter l'horaire assigné.
- c. Toute commande non récupérée sera stockée aux établissements Isnard Alp'Abeille. A la charge de l'adhérent d'aller chercher sa commande, de compléter la liste d'émargement et de s'acquitter des frais de rapatriement et de stockage de vingt euros.

Le Syndicat recherche un responsable des étiquettes Profil recherché

Mission :

Distribution via les réseaux kit verre et kit végétaux,
Gestion des relations avec l'imprimeur,
Fourniture des fichiers constitutifs (identité des adhérents ayant commandé des étiquettes nominatives),
Récupération des fichiers à partir du site marchand du Syndicat d'apiculture de Haute-Savoie,
Assistance des adhérents aux commandes,
Veille juridique, technique et concurrentielle,
Communication de l'activité par les supports existants et au CA.

Connaissance :

Maitrise des outils bureautiques (Excel en particulier), des outils de communication internet).

Charge annuelle :

Environ 3 jours concentrés sur la fin et le début de l'année civile.

Moyens :

Disposer d'un ordinateur équipé d'outils de bureautiques.

Contact et assistance :

Faire parvenir votre candidature à Pierre TOMAS-BOUIL président du Syndicat d'Apiculture 74.

Groupement d'achats

Jacques PAVIA

LIRE LES ÉTIQUETTES DU SYNDICAT

Cette mention garantit que le miel contenu dans le pot a été produit, récolté et mis en pot par l'apiculteur dont l'identité se trouve ci-dessous

Croix de Savoie protégée par le Conseil Départemental, utilisable que pour du miel de Haute Savoie

Mention européenne attribuée par zone

Pays d'origine, obligatoire

Poids net du miel obligatoire

Date de consommation conseillée
Mention obligatoire

Identité de l'apiculteur
obligatoire

Image propriété du Syndicat
d'Apiculture de Haute Savoie
utilisable que par les adhérents

Les étiquettes sont nécessaires pour les pots végétaux et les pots verre



**Miellerie
collective
des Bauges**
Saint-Eustache

L'association des Apiculteurs de la
Miellerie Collective du Massif des Bauges
a été créée en 2011

10 ans déjà : Bon anniversaire !

Cette association a conçu et mis en place la miellerie collective, qui était une structure novatrice en France, car vraisemblablement la première miellerie collective gérée par une association d'apiculteurs.

Située à Saint-Eustache, à moins de 15 km d'Annecy et seulement 20 km de Faverges, la miellerie est un outil performant et moderne ouvert à tous les apiculteurs, quels que soient leur localisation et leur nombre de ruches.

En 2020, l'association a regroupé 77 adhérents, qui ont extrait 954 hausses, soit environ 12 tonnes de miel. Malgré la situation, la miellerie a pu continuer ses activités presque normalement, en appliquant strictement de nouvelles mesures sanitaires.

Grâce à une gestion optimale, le planning n'a pas été saturé et peut accueillir de nouveaux membres en 2021.

Si vous êtes un nouvel apiculteur avec une, deux ou trois ruches, vous pourrez extraire votre miel sans avoir à investir dans le matériel nécessaire ; pour vos premières extractions, vous pourrez bénéficier d'une formation à l'utilisation du matériel ainsi que de l'accompagnement des autres apiculteurs.

Si vous avez de l'expérience en apiculture, la miellerie met à votre disposition un local neuf respectant les normes sanitaires, ainsi que du matériel très performant : une chambre chaude avec déshumidificateur, un désoperculateur automatique à chaîne et 2 extracteurs 20 cadres, une centrifugeuse à opercules, des maturateurs en inox et un gerbeur pour déplacer les hausses et les maturateurs.



chambre chaude

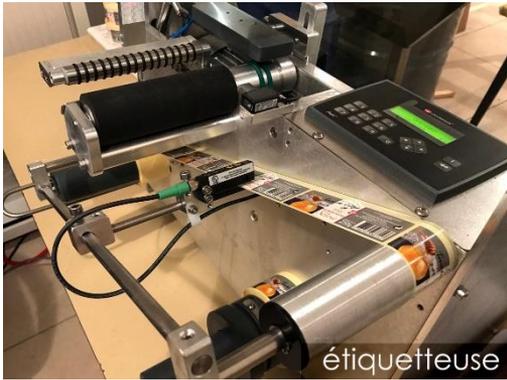


extraction



pompe doseuse

Et pour la mise en pots, une pompe doseuse, une table tournante et une étiqueteuse.



Vous pouvez n'avoir besoin que de la centrifugeuse à opercules pour récupérer le miel restant dans vos cires d'opercules et obtenir une cire sèche ; vous pouvez aussi ne venir à la miellerie que pour la mise en pots afin de gagner du temps avec un matériel optimum.

En tant que membre de la miellerie, tout ce matériel est mis à votre disposition ; vous trouverez, sur le site internet, un planning sur lequel vous pourrez identifier le créneau horaire qui vous convient ; un référent validera celui-ci et vous donnera les instructions pour l'obtention des clés.



Cette structure collective fonctionne grâce au bénévolat de ses membres et à ses ressources propres que sont les adhésions (32 € par membre en 2021) et les revenus en fonction du nombre de hausses extraites (entre 3,20 et 5,20 € par hausse).

La miellerie ne fait pas de bénéfice, car elle est gérée en association par des apiculteurs bénévoles. Tous les membres comprennent donc bien que les ressources de l'association soient intégralement utilisées pour :

- le fonctionnement de la miellerie (loyer, eau, électricité, assurance, réparations ...),
- les investissements (cette année, téléphone, connexion internet,...)
- et l'amortissement de ces équipements qui devront un jour être remplacés.

Gérée **par** des apiculteurs **pour** des apiculteurs, la Miellerie collective des Bauges vous attend.

Le bulletin d'adhésion 2021 se trouve sur le site <http://mielleriecollectivedesbauges.com/>

Merci aux adhérents pour toute l'aide qu'ils ont pu donner à la miellerie, ainsi que les associations et partenaires qui ont adhéré à notre structure. Nous comptons sur vous tous pour faire vivre la miellerie collective et fêter d'autres anniversaires.

Crédit photos. V. MONOD



Le point final de l'année 2020 et les perspectives pour l'année 2021

Depuis notre dernier article paru dans Le Trait d'Union de cet automne 2020, les événements se sont accélérés.

A la suite des différents articles parus dans les journaux, notamment le Dauphiné Libéré, les signalements sont tombés, comme une avalanche de poudreuse, aussi bien sur la plate-forme de déclaration en ligne : "www.frelonsasiatiques.fr" que sur le téléphone des référents.

Si bien que 4 nouveaux nids ont été repérés puis détruits : à Chainaz les Frasses, à Marcellaz en Albanais, à Pringy et à Allonzier la Caille.

C'est finalement 6 nids qui ont été pris en charge, cette année 2020, par les référents frelons et traités selon le protocole en vigueur, c'est à dire :

- Une destruction de la colonie opérée par une entreprise agréée et supervisée par le réseau des référents départementaux suivie de la récupération des nids, traités par biocide afin de procéder à leur destruction par la filière adéquate.

Rappelons que seule la destruction des nids selon ce protocole pourra bénéficier d'une prise en charge financière.

Année	Destruction nids	Recette	Résultat FA
2019	5 198,00 €	10 000,00 €	4 802,00 €
2020	21 913,60 €	10 000 + 4 802=14 802 €	-7 111,60 €

Dernier bilan concernant la destruction des nids en Pays de Savoie

➤ ANNÉE 2020 :

- 51 nids détruits sur les 2 Savoie, dont 6 en Haute-Savoie pour un montant de 21 913 € soit un coût moyen de 430 € par intervention.
- La prise en charge financière a été finalisée par la Section Apicole du GDS des Savoie à l'aide d'une subvention annuelle de 10 000 € attribué par le Conseil Savoie Mont-Blanc.
- Le mercredi 18 novembre une journée, présentation et initiation d'une technique de recherche des nids de frelons asiatiques par télémétrie ou radioguidage selon la méthode

mise au point par Peter J. Kennedy¹ de l'Université d'Exeter, a été organisée par le rucher du Haras sur le site du service Paysage & Biodiversité de la commune nouvelle d'Annecy.

Étaient présents les animateurs des réseaux de référents frelon asiatique de la Savoie et de la Haute-Savoie : Yves Bonnard, Pierre Tomas Bouil, François Lavorel et Philippe Cléry ainsi que Gilles Fournier référent frelon et vice-président du GDSA74.

Signalons aussi la présence d'Odile Riché chargée de projets à la Direction Paysage & Biodiversité de la ville d'Annecy ainsi que Caroline Bertrand du même service ainsi que des référents frelon de la Savoie et de la Haute-Savoie.

Cette journée a été animée par Mr Gottlieb Dandliker, inspecteur cantonal de la faune du canton de Genève et relatée dans un article du Dauphiné.

Vous pouvez accéder à cet article encore en ligne via le site du syndicat à l'adresse :

<https://www.syndapi74.fr/les-frelons-asiatiques-en-france-et-en-haute-savoie/>

Toutes les informations relatives au frelon sont disponibles sur le site internet du GDSA74 www.gdsa74.fr et sur sa page Facebook.

➤ **PERSPECTIVES ET ACTIONS 2021 :**

- Supputant une prolifération quasi exponentielle des nids, la Section Apicole du GDS des Savoie a sollicité une enveloppe de 25 000 € auprès du Conseil Savoie Mont-Blanc.
- Nous estimons, en fonction de données documentées qu'en 2021, il y aura plus de 200 nids à détruire sur l'ensemble des Savoie.
- Nous lancerons, auprès des E.P.C.I (Établissement Public de Coopération Intercommunale) au terme du classement en E.E.E du frelon asiatique (Espèce Exotique Envahissante), une campagne de sensibilisation afin de mobiliser un maximum de participants pour cette lutte, et nous solliciterons de leur part des aides au financement pour la destruction des nids.
- Au début du printemps, nous organiserons une campagne de piégeage des fondatrices dans les zones colonisées et pour cela nous espérons rentrer en possession de 30 nouveaux pièges nasses du style "ICKO" afin d'éviter au maximum les dégâts collatéraux que cette pratique est susceptible d'occasionner sur l'entomofaune. Inutile de préciser que cette pratique bénéficiera d'un suivi quasi draconien.
- Il est prévu que le GDSA fasse l'acquisition avant le début de l'été d'un récepteur ainsi que des nano-émetteurs afin de renforcer les recherches de nids en employant la radio-télémetrie, technologie de pointe.



Frelon asiatique équipé d'un nano-émetteur PicoPip Ag337

Auteurs : Philippe Cléry (Référént frelon) en collaboration avec François Lavorel (Animateur frelon)

¹ (Searching for nests of the invasive Asian hornet (*Vespa velutina*) using radio-telemetry : Peter J. Kennedy & al.)

LUTTE BIOTECHNIQUE CONTRE VARROA

Traitement thermique du couvain operculé avec *Varroa Controller*®

Dans la lutte sans répit, que nous devons mener contre l'acarien *Varroa destructor* et pour compléter l'arsenal des biotechniques de lutte contre varroa, nous vous proposons le traitement du couvain par l'hyperthermie.

➤ Principe :

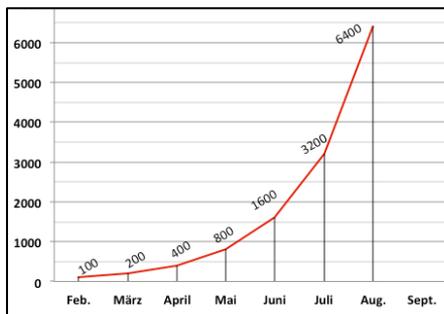
- Le traitement utilise la différence de seuil de tolérance à l'élévation de température de l'ordre de 2°C à 3°C entre le couvain operculé et les varroas. Le traitement thermique du couvain est réalisé en atmosphère humide sous contrôle électronique dans un coffre appelé *Varroa Controller*®.
- La température spécifique de ce traitement altère les protéines constitutives du varroa de manière irréversible entraînant sa mort dans les 48h.

Tolérance thermique	T° idéale	T° létale
Couvain <i>Apis mellifera</i>	35°C	45°C
<i>Varroa destructor</i>	30 - - 35°C	38 - - 41°C

- Durée du cycle de traitement 2h20.
- Traitement du varroa dans le couvain operculé, avec cadres débarrassés des abeilles en dehors de la ruche.
- A tout moment de la saison, sans casser la saison de production.
- Traitement sans résidus.
- Traitement préventif qui permet de garder un niveau d'infestation tolérable pour la colonie tout au long de la saison.
- Une autre approche de l'apiculture basée sur la dynamique des colonies tout au long de la saison.

➤ Quelques rappels :

- Cinétique de reproduction du varroa dans le couvain d'abeille : doublement du nombre de varroa chaque mois.
- 1000 varroas : seuil limite préjudiciable pour la colonie.
- Varroa dans le couvain : 80% au printemps - 70% en été - 60% en automne.



➤ La moyenne des chutes naturelles quotidiennes permet de calculer approximativement la population totale des varroas dans la colonie.

Varroa par 24h	Printemps Facteur de conversion 200	Été Facteur de conversion 250	Automne Facteur de conversion 300
1	200	250	300
2	400	500	600
3	600	750	900
4	800	1000	1200
5	1000	1250	1500

En raison du nombre restreint d'études et de résultats de tests, le GDSA ne propose pas pour le moment ce traitement comme solution de remplacement du traitement estival et hivernal. Il est proposé en traitement de printemps quand la pression varroa devient dommageable pour la colonie ou comme traitement d'urgence entre deux miellées.

Le GDSA a fait l'acquisition de deux coffres Varroa Controller® que nous souhaitons dès ce printemps 2021 proposer aux apiculteurs intéressés et volontaires pour appliquer ce traitement sur des colonies de leur rucher.

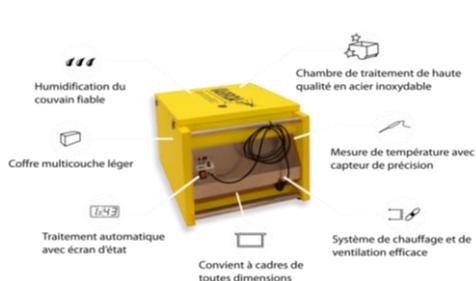
- Un TSA assistera l'apiculteur pour la réalisation du traitement.
- Un protocole de suivi des colonies sera établi.

Six volontaires sont déjà inscrits, nous aurions encore besoin de quatre volontaires supplémentaires.

L'avancement de la saison et la météo sont déterminants. Le calendrier des interventions en dépendra, ne tardez pas pour vous inscrire.

Vous êtes intéressés et vous souhaitez participer

Merci de contacter le : 06 31 15 29 85 ou 06 07 42 65 93



Descriptif coffre Varroa Controller®.



Cadre avec sonde de température



Varroa dans alvéole

Un rappel réglementaire sévère...

Au cours d'une réunion avec des organisations apicoles, les représentants de l'Agence Nationale du Médicament Vétérinaire (ANMV) et de la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) ont rappelé avec sévérité plusieurs obligations réglementaires concernant l'utilisation de médicaments ne bénéficiant pas d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) et la communication qui y est liée.

Ce rappel portait sur les points suivants :

- L'interdiction d'usage de produits ou de médicaments de lutte contre Varroa hors AMM.
- L'interdiction de mener des essais sur des ruchers de production avec des produits ou des médicaments de lutte contre Varroa hors AMM.
- Le cadrage strict des expérimentations sur ces traitements hors AMM.
L'interdiction de la diffusion à des apiculteurs des résultats issus des expérimentations sur des produits non AMM ou en dehors du cadre strict défini pour l'usage des médicaments AMM.

Était visée, principalement, l'utilisation de l'acide oxalique. Ce rappel réglementaire a semé le doute et la confusion sur l'utilisation réglementaire de cette substance active dans la lutte contre varroa.

Qu'en-est-il exactement ?

1. La DGAL et l'ANMV n'ont fait que rappeler les règles sanitaires s'appliquant à **toutes les filières d'élevage** dont les productions sont destinées à la consommation humaine (œufs, lait, fromages, viande...). Le miel, le pollen ou la gelée royale, produits de l'apiculture, ne font pas exception.

De même, cette réglementation est appliquée aux autres pays de l'Union Européenne. Les substances actives utilisées en médecine vétérinaire (et aussi humaine) doivent disposer d'une AMM. Le principe actif doit être "accompagné" d'une autre molécule. Cette réglementation vise à protéger le consommateur, la santé de l'animal concerné et l'éleveur.

2. Les produits à base d'acide oxalique sont toujours autorisés dans la lutte contre varroa.

Le GDSA74 propose trois médicaments : **Apibioxal**, **Oxybee** et **Varromed**. ceux-ci disposent d'une AMM. Ces produits sont portés sur le programme sanitaire d'élevage (PSE) validé par la Commission Régionale de la Pharmacie Vétérinaire (CRPV).

Ne pas respecter cette réglementation peut avoir de sévères répercussions pour l'éleveur en particulier, pour la santé des colonies et porter atteinte à toute la filière apicole.

Soyons responsables et collectifs.

Gilles Fournier GDSA74



Le GDSA74 recherche...

TECHNICIEN SANITAIRE APICOLE APPEL A CANDIDATURE – 2021

Vous êtes **apiculteur** avec quelques années d'expérience, **la santé de l'abeille** vous intéresse, vous avez un peu **de temps libre** et **le sens de l'engagement** alors venez nous rejoindre, cette annonce est pour vous.

Les Techniciens Sanitaires Apicoles qualifiés (TSA) effectuent leurs missions sous l'autorité et la responsabilité d'un vétérinaire.

Les TSA doivent répondre aux exigences du décret n°2016-1307 du 3 octobre 2016 qui précise les compétences et savoir-faire requis parmi lesquels

- Connaissances morphologiques, biologiques, zootechniques et sanitaires concernant l'abeille domestique et l'apiculture.
- Capacité à évaluer l'état sanitaire d'une colonie d'abeilles, et à relever les signes d'appel.
- Capacité à appréhender un problème sanitaire ou zootechnique et à réaliser le traitement prescrit par le vétérinaire.

L'acquisition des compétences de TSA est possible en suivant une formation sanitaire réalisée en 2 sessions de 5 jours et 2 jours. A l'issue de la formation les candidats seront soumis à une évaluation finale. Les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 12/20 se verront délivrer une attestation de formation par la FNOSAD attestant qu'ils disposent des compétences pour réaliser des missions de TSA.

Le GDSA de Haute-Savoie doit conforter son réseau d'acteurs de terrain performants, disponibles et en nombre suffisant pour mener à bien ses actions de prévention et de sauvegarde pour la santé de l'abeille par la mise en application de son Programme Sanitaire d'Elevage.

Le GDSA de Haute-Savoie prend en charge cette formation pour des adhérents qui souhaiteraient à l'issue de cette formation s'investir dans cette mission et l'exercer au sein du GDSA en collaboration avec les vétérinaires.

A terme le TSA s'engage à effectuer sur du temps libre des visites chez les apiculteurs adhérents afin de répondre aux exigences du Programme Sanitaire d'Elevage.

En cas de non-respect de cet engagement, les frais de formation restent à la charge du candidat. Ces visites sont effectuées bénévolement avec défraiement des kilomètres et sur justificatif des frais engagés. Le TSA est assuré par le GDSA pour les missions qu'il lui confie.

Adressez votre candidature avec lettre de motivation à : francegave.gdsa74@gmail.com

Vous pouvez également me joindre au : 06 31 15 29 85

France Gave
Présidente du GDSA de Haute-Savoie

GRUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE APICOLE DE HAUTE-SAVOIE
1560 Route de la Molière 74420 St André de Boège
Présidente GDSA74 France Gave - Vice-président GDSA74 Gilles Fournier
Email : presidentegdsa74@syndapi74.fr
Site web : www.gdsa74.fr
N° SIRET : 431 525 773 00021 Code APE 9499Z

Pollinisateurs sauvages et abeilles mellifères : une interaction sanitaire à prendre en compte.

Par Gilles FOURNIER, GDSA74

Depuis quelques mois, plusieurs études désignent l'abeille mellifère comme une menace pour les pollinisateurs sauvages. L'entomologiste, Hugues MOURET, Directeur scientifique d'ARTHROPOLOGIA, a présenté un état des lieux aux apiculteurs hauts-savoyards au cours d'une conférence organisée par le GDSA74 à l'ISETA de Groisy le 16 février 2019.

La première partie fut consacrée à la diversité des abeilles sauvages sur notre territoire, de leur biotope respectif et de leurs besoins nutritionnels.



Photo : Pixabay



Photo : Gilles Fournier



Photo : Pixabay

La suite fut consacrée à la notion de compétition ou de concurrence entre abeilles sauvages et abeilles mellifères ainsi qu'aux nécessaires aménagements et adaptations environnementales pour favoriser la sauvegarde des pollinisateurs sauvages.

Cette notion de concurrence évoquée par le naturaliste est, actuellement, au centre d'un débat parfois tendu entre entomologistes, apiculteurs et agriculteurs.

Certains scientifiques prônent l'exclusion pure et simple de toute colonie d'abeilles mellifères des zones naturelles protégées ainsi qu'une limitation sévère du nombre de colonies d'abeilles mellifères en milieu urbain. L'objectif est de conserver des espaces dits de biodiversité à destination des abeilles sauvages.

Les conclusions des différentes études relatives à la compétition entre abeilles mellifères et abeilles sauvages dans l'exploitation des ressources alimentaires d'un territoire et la pollinisation des espèces végétales sont souvent contradictoires.



Photo : Gilles Fournier

Thierry BREVAULT, entomologiste et Sophia LEABAD, vétérinaire, dans un article de la revue « La Santé de l'Abeille » n°290, évoquent les différents aspects de cette interaction qui va de la concurrence à la coopération.

La fragmentation des milieux naturels, l'érosion de la biodiversité, l'impact de pratiques apicoles et agricoles, le bouleversement climatique, l'introduction de nouvelles espèces invasives animales ou végétales et les réponses comportementales des différents pollinisateurs face à ces diverses problématiques sont autant de facteurs qui interagissent sur la relation entre abeilles mellifères et abeilles sauvages. La complexité de ces échanges et de ces interactions est un domaine en pleine exploration. Il convient donc d'être prudent.

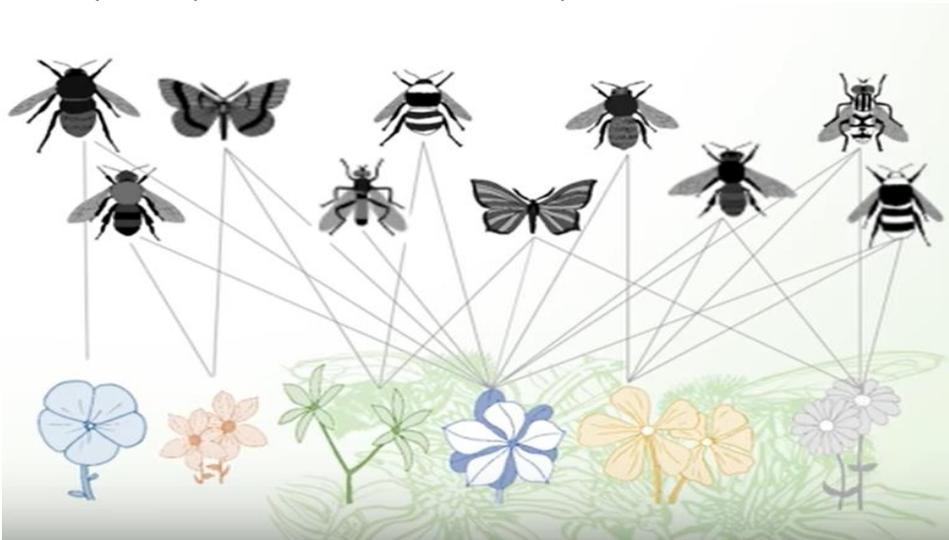


Fig1 : Communautés plantes - pollinisateurs et réseau d'interactions

Néanmoins, la majorité des études sur la transmission des agents pathogènes des abeilles mellifères vers les abeilles sauvages est sans appel. L'abeille mellifère constitue un risque de transmission, principalement de virus, vers les communautés d'abeilles sauvages. On peut donc affirmer que l'installation d'une colonie d'abeilles impacte positivement ou négativement le biotope qui l'entoure selon les conditions environnementales et l'état sanitaire du secteur d'implantation ainsi que celui de la colonie elle-même.

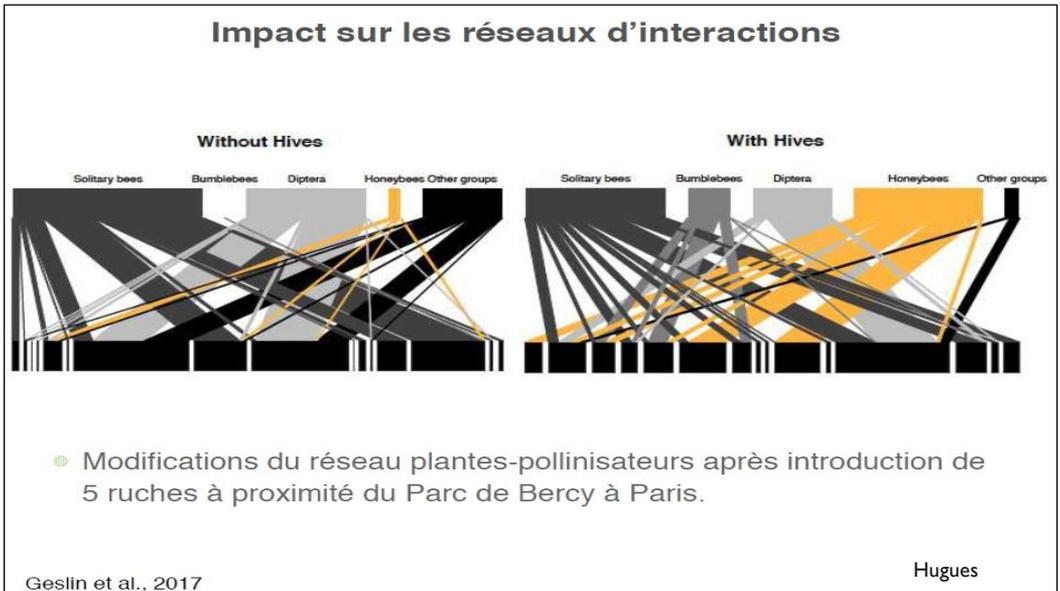


Fig 2 : Les différentes communautés de pollinisateurs (diptères, lépidoptères, hyménoptères...) interagissent avec les espèces florales. En comparant ces deux représentations, on visualise, sur le schéma de droite, comment la présence de 5 colonies d'abeilles (représentées en jaune) sur un territoire a modifié la composition et le comportement de butinage des autres communautés d'insectes. Certaines espèces pollinisatrices ont été plus ou moins réduites et ont dû visiter un plus grand nombre de variétés florales pour compenser la pression exercée par les colonies d'abeilles mellifères sur les ressources.

Cette colonie s'inscrit dans le réseau trophique de ce milieu et le modifie. Il appartient donc à chaque apiculteur, avant d'implanter un rucher d'analyser avec soin la qualité et la quantité des ressources disponibles ainsi que la densité des colonies déjà présentes sur le secteur choisi.

Un nombre trop important de colonies sur un territoire multiplie les risques d'appauvrissement de la ressource pour chacune d'elles entraînant une baisse immunitaire des abeilles et un danger de propagation rapide d'agents pathogènes dans les ruchers mais aussi des colonies vers les abeilles sauvages.

La déclaration annuelle des ruchers permet d'évaluer le nombre de colonies sur le territoire d'une commune et de prendre les dispositions nécessaires en cas de crise sanitaire pour le bienfait des abeilles domestiques comme des abeilles sauvages.

Enfin, il faut être conscient que "la colonie posée au fond du jardin qui s'élève toute seule" sans aucun suivi sanitaire ni traitement contre varroa est une véritable "bombe virale" et une source potentielle de contamination pour les populations de pollinisateurs sauvages du secteur. Le virus des ailes déformées dont la virulence est potentialisée par varroa décime aussi les colonies de bourdons.

La préservation de la biodiversité évoquée par les promoteurs d'une telle pratique est très discutable.

La nécessaire protection de l'ensemble des pollinisateurs ne fait plus débat.

L'apiculteur en est un acteur majeur. La densité des colonies et le choix des emplacements, le maintien ou la création d'espaces de biodiversité autour de son rucher et sur son territoire, le dialogue avec ses voisins, ses amis, les agriculteurs et les élus de sa commune pour une gestion harmonieuse des espaces semi-naturels ainsi que le respect des règles sanitaires sont des actions favorables au bien-être et à la santé de nos abeilles et de tous les pollinisateurs sauvages.



Photo : Gilles Fournier

Imports miels 2020

(Sources : chiffres du commerce extérieur code spécifique du miel : NC8 04090000)

34 798 454 kg, c'est la quantité de miel importé par la France en 2020. **3,24 €**, c'est le prix moyen de ce miel. Par rapport à 2019 avec 32 818 tonnes, le volume a progressé de 6% mais le prix moyen est resté stable (3.23 € en 2019). Pour mémoire ce prix était de 3.41€ en 2018.

3 985 183 Kg, c'est le volume exporté (9.3% par rapport aux importations), à un prix moyen de **6.30€**.

Cette quantité marque une baisse de 11.3% par rapport aux 2 précédentes années. Le solde import/export pour le marché français est donc de **30 813 271 Kg**.

Si la France importe environ 3 000 tonnes de miel par mois, le mois le plus fort a été janvier avec 3 975 tonnes à 2.87€ contre mars, le plus faible, avec 1 822 tonnes à 3.53€.

Les importateurs de miel doivent déclarer chaque mois les quantités de miel importées par pays d'origine (Argentine, Chine, Ukraine...). Cependant lorsque le miel provient d'un pays de la Communauté (exemple : Belgique) qui importe auparavant ce miel (exemple de Chine) pour le revendre en France, ces déclarations manquent de rigueur et ce miel peut être déclaré Belgique ou Chine... Par rapport aux règles d'étiquetage où l'origine de la récolte doit être indiquée, les conditionneurs préfèrent donc inscrire : "origine UE et non UE" et comme l'adresse de la raison sociale est bien française la dissimulation des réelles origines de récolte est totale pour le consommateur...

L'évolution des origines importées est surprenante, avec la place de l'**UKRAINE**. Elle est la seconde en volume vers la France

avec 4 687 tonnes mais la première pour le **prix le plus bas avec 1.64€**. Deux fois moins chère que la moyenne. ! Le "vrai" miel Ukrainien a pour origine florale les cultures de colza, tournesol et sarrasin. La capacité de production est grande et à ce prix la concurrence va devenir sévère... 5 pays fournissent 62% des importations : dans l'ordre décroissant : Espagne : 6 871 tonnes à 3.80€, Ukraine 4 687 à 1.64€, Argentine 3 442 tonnes à 2.31€, Allemagne 3 318 à 4.31€, Chine 3 124 tonnes à 2.25€. Pour l'Espagne il y a beaucoup de réexportations en vrac (fûts de 280kg), pour l'Allemagne aussi. Cependant pour cette dernière, la statistique comprend également les ventes en pot et comme les conditionneurs d'ALDI ou LIDL sont allemands, ceci augmente le prix moyen enregistré dans la statistique douanière.

Dans l'observation des prix y aurait-il une dérive vers l'est ? ! Hongrie 1 885 tonnes à **4.55€**, Roumanie 658 tonnes à **3.66€**, Bulgarie 164 tonnes à **2.80€**, Moldavie 336 tonnes à **2.54€**, Ukraine 4 687 tonnes à **1.64€** Les 4 premiers cités sont surtout producteurs de miel d'acacia. Pour baisser le prix de revient, les conditionneurs mélangent ces origines. Ceci alimente la guerre des prix à la baisse entre fournisseurs, accroît leurs marges. Ceci explique entre autres que l'apiculteur français a de plus en plus de peine à écouler son miel à un prix correct.

Les statistiques douanières ne permettent pas de distinguer des critères qualitatifs spécifiques comme le critère « **biologique** » ou « **montagne** ». Ceci permettrait d'analyser un peu les pratiques d'étiquetage sur ces origines qualitatives où il devrait être

interdit de faire des mélanges de pays. Ces 2 "labels" outre les règles "administratives" de bases contiennent des valeurs de proximité, d'identités spécifiques à un terroir, de caractéristiques florales spécifiques voire uniques à une zone. Le développement des étiquetages sous le terme « montagne » en mettant de l'argentin + de l'espagnol + du français quand ce n'est pas le raccourci "mélange UE et non UE" devrait être banni des rayons. L'offre croissante et à vil prix de **miel d'acacia bio étiqueté Bulgarie/Hongrie, de fleurs bio étiqueté : Mexique/Argentine/Bulgarie** est un réel sabotage des critères spécifiques valorisants et essentiels pour les apiculteurs ayant fait **le choix difficile du bio ou de montagne**.

Pourquoi ces aspects ne font pas partie d'enjeux prioritaires dans les objectifs des associations apicoles pour défendre et protéger nos miels de qualité ?

Pour comparer, il y aurait en France environ **60 000** apiculteurs (92% ont moins de 50 ruches et produisent un tiers du miel français), détenant environ **1 500 000** ruches (17% en Rhône/Alpes). Toujours pour faire une moyenne, si l'on retient pour la bonne année 2020 une récolte de **23 Kg** par ruche, la production nationale aurait été de **34 500 000 kg** soit l'équivalent des importations. Production française + importation font plus **d'un 1 KG par habitant**, soit nettement plus que la consommation moyenne en France (environ 700 g), le risque de dégringolade des prix et de l'écoulement de la production est grand.

A nous de promouvoir la qualité et l'authenticité de nos miels.

Le 10/02/2020

Alexis DUCLOZ

Produits de la ruche : (4) Baume à la Propolis

Louis DE LACROIX, apiculteur ; Dr Pierre MAY, Vétérinaire et Martine BAUDEVIN, pharmacienne 74210 Faverges

Contact : ldelacroix@wanadoo.fr

Suite au dernier article sur la propolis, la question a été posée d'un conditionnement en crème.

Pour Pierre MAY, le vétérinaire, le meilleur mélange pour les animaux est un baume composé de miel, de propolis et de beurre de karité ; si la plaie est humide c'est un mélange 50/50 poudre de propolis / poudre de prêle.

Avec Martine BAUDEVIN, la pharmacienne, confectionnons un baume à la propolis, réalisable comme une simple recette de cuisine.

Matériel

Verrines de type "pot Cléopâtre" 7 ml, 30 ml
Une petite casserole inox allant au bain-marie (type carafe à mousse 600 ml)
Une balance de précision

Ingrédients pour 100 ml

75 g d'huile d'olive
12 g de cire d'abeille
10 ml de teinture mère de propolis (voir TU n°128)



*Cire d'opercules et
teinture mère de propolis (70°*

Réalisation

Mélanger l'huile d'olive et la cire dans la casserole.

Chauffer au bain-marie ce mélange en le touillant en huit jusqu'à obtenir une pâte homogène.

Retirer la casserole et mettre la teinture mère au bain-marie pour la porter à même température.

Introduire la teinture mère dans la casserole et touiller de nouveau.

Verser le mélange dans les verrines .

Attendre le refroidissement pour mettre les bouchons.

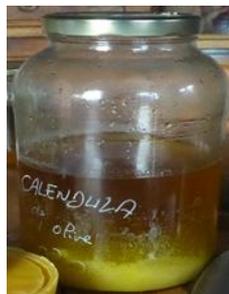
Voilà ce qu'on obtient :



Baume à la propolis

Remarque : On peut utiliser de l'huile d'olive solarisée de fleurs de calendula. D'autres macérations sont possibles avec de l'achillée millefeuille, de l'origan, de l'arnica.

On peut aussi remplacer l'huile d'olive par du beurre de karité.



Huile d'olive à base de calendula

Conservation :

Les trois ingrédients utilisés sont assez stables pour garantir une bonne conservation, dans un endroit sec, à température normale, et à l'abri de la lumière.

Utilisation :

Dans un cadre strictement privé, le baume est une crème à bobos ouverts (coupures, petites plaies, crevasses, ...)

Il peut être utilisé pour les hémorroïdes et les vieux ulcères.

Page technique

Les ruchettes, un outil de gestion de votre rucher

Pour la majorité des apiculteurs, les ruchettes ne sont utiles qu'au printemps pour récupérer les essaims. Pourtant les ruchettes peuvent, et doivent, être considérées comme de véritables outils de prévention et de gestion de votre rucher. N'oubliez pas qu'une colonie en ruchette est parfaitement capable d'hiverner sans vous donner plus de suivi et donc de soins que les colonies en ruche de production.

Voici une liste d'utilisation des ruchettes durant une année apicole.

- La ruchette vous offre une assurance contre des pertes hivernales, plus besoin d'acheter de coûteux essaims livrés en juin. Si vous installez la colonie dès la fin mars - début avril, celle-ci aura tout le temps nécessaire pour se développer et vous assurera une belle récolte.
- Dans le cas où une colonie redémarrerait mal au printemps, vous intervertissez les cadres de couvain de la ruchette dans celui de la ruche. Je vous conseille vivement d'éliminer la reine défectueuse et d'utiliser cette ruchette pour faire de l'élevage.
- Au début de la période d'essaimage, une ruchette permet d'écrémer en enlevant un ou deux cadres des colonies trop peuplées.
- En cours de saison, c'est la solution pour sauver une colonie devenue bourdonneuse, ou à problème ou trop faible.
- Juste après la récolte, fin juillet, lors du resserrement des colonies, prélevez deux cadres par ruche pour constituer des ruchettes. Les cadres prélevés seront remplacés par des partitions.

Et si vous avez la chance de ne pas avoir de perte hivernale, vous pourrez vendre votre essaim, il y a toujours une forte demande au printemps.

Cependant, il faut respecter **une règle fondamentale** : avant fin avril, vous devez utiliser ou vendre l'essaim. La ruchette doit être impérativement vidée. Profitez-en pour nettoyer, entretenir la ruchette qui sera prête pour un nouveau cycle.



Quel type de ruchette ?

En Haute-Savoie, je conseille une ruchette Dadant 6 cadres en saison, avec un hivernage sur 5 cadres et une partition (si possible isolée).

Combien de ruchettes doit-on constituer en réserve ?

Question difficile, mais si on se base sur un taux de perte hivernale de 20%, le ratio d'une ruchette pour cinq ruches de production semble être une bonne assurance.

Où mettre les ruchettes ?

Il faut faire attention, car les ruchettes ont beaucoup de peine à lutter contre le pillage des grandes ruches 10 ou 12 cadres. Dans la mesure du possible, un emplacement leur sera réservé et surtout, il faut réduire les entrées à deux ou trois passages¹.

Oui Mais !

Si les ruchettes semblent être pratiques, en envisageant un hivernage, il faudra engager des frais pour les nourrir et les traiter contre le varroa, pour un bénéfice de zéro kilo de miel récolté ! Le raisonnement est juste, mais une ruchette constituée fin avril peut recevoir sans problème la pose d'une haussette, ce qui vous permettra de récolter du miel en début d'été. Vous pourrez aussi utiliser les ruchettes pour faire bâtir des cadres de hausse et ainsi renouveler vos cadres de hausses sans pénaliser vos ruches de production.

Il est important de faire le ratio bénéfice perte, pour ma part vu la rareté, la qualité aléatoire et le prix des essaims au printemps, la question ne se pose pas. Et si vous n'avez pas de perte hivernale, la vente de ces essaims vous permettra de rentrer dans vos frais.

La ruchette un outil vraiment utile et qui apporte beaucoup d'avantages dans la gestion de votre rucher... .

¹Attention, bien vérifier à dégager les abeilles mortes qui pourraient obstruer le passage en s'accumulant au fond de la ruche lors de froids prolongés.

Geoffroy Deville

Petites annonces

- **Disponible à partir de mai 2021.**
Essaims sur 6 cadres Dadant avec reine marquée de l'année précédente de souche noire de Savoie.
S'adresser à M. Pierre PLANTAZ
204, avenue de Léchères
74460 Marnaz
Tél. : 04 50 98 20 25

- **Vends jeunes reines d'abeille noire** en ponte et marquées.
Expédiées ou enlevées.
Livrées en cage d'introduction.
- **Gelée Royale fraîche**, production sur commande.
- **-Teinture de propolis** produite en conditions bio.

.S'adresser à M. J-P DELAUNAY
Tél. : 04 50 46 27 28

- **Vends essaims** sur 6 cadres Dadant, abeilles douces et productives.
Disponibles à partir de mi-avril.
Vends reines marquées et fécondées à parti de mi-mai.
S'adresser à M. Didier MOUCHET
18, Chemin de Matti
74100 Vétraz-Monthoux.
Tél. : 04 50 87 24 61
Portable : 06 74 55 88 90 (SMS de préférence)
E-mail : didier-mouchet@orange.fr

Les petites annonces ne sont pas reconduites tacitement sur le TU suivant.
Merci d'adresser vos annonces par e-mail à traitunion@syndapi74.fr



Concours des miels

Commande à renvoyer à :
Monsieur Didier MOUCHET
18 chemin de Matti
74100 Vétraz-Monthoux
concoursdesmiel@syndapi74.fr
Contact : 06.74 55 88 90
(de préférence par SMS)

Concours des miels Savoie Mont-Blanc Inscription 2021

(A remplir très lisiblement en lettres capitales)

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél. _____ Portable _____

Mail _____

N°API : _____

Adhérent au Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie : Oui Non

Option Analyse qualitative pollinique : Oui Non

Catégorie (en fonction de l'altitude de récolte)	Altitude de récolte
<input type="checkbox"/> Miel de plaine	Inférieure à 600 m
<input type="checkbox"/> Miel de montagne	Entre 600 et 1200 m
<input type="checkbox"/> Miel de haute montagne	Supérieure à 1200 m

Commune de récolte : _____

Altitude de récolte : _____

A _____ le _____

Signature:

L'apiculteur cité ci-dessus atteste avoir pris connaissance du règlement en vigueur.



Concours des miels

Les candidats doivent envoyer un échantillon de

- 2 pots de 250 g minimum dûment identifiés.
- Participation au concours : adhérent 25 €, non-adhérent : 50 €
- Analyse pollinique (facultative) : adhérent 25 €, non-adhérent : 30 €

**TOTAL : chèque de _____ €
A l'ordre du Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie.**

Ce paiement donne droit à la participation au concours et à l'obtention des résultats d'analyses physico-chimique + pollinique si option choisie.

- Le présent bulletin (ou copie) dûment complété.
- Les échantillons sont à envoyer à l'adresse ci-dessus

Un coffre est à votre disposition à l'adresse mentionnée sur le bon d'inscription pour y déposer vos échantillons.

La date de réception des échantillons est fixée au plus tard au
15 septembre 2021.

Tous les échantillons reçus après cette date seront exclus.

**L'analyse visuelle de la couleur d'un miel repose à la fois sur des éléments objectifs mais également beaucoup de données subjectives.*

La classification de la couleur des miels est déterminée par le laboratoire d'analyses.

Avis très important

La cotisation au Syndicat est obligatoire pour prétendre bénéficier des services du Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie.

Les indications d'inscription sont exclusivement réservées à l'administration et aux statistiques du Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie.

Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné au Syndicat d'apiculture. Le destinataire des données est :
Monsieur Didier MOUCHET (concours des miels).

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à concoursdesmiel@syndapi74.fr

Le concours 2021 se déroulera en Savoie. La date sera déterminée ultérieurement et elle sera indiquée sur le site du syndicat.



<https://gdsa74.fr>

COMMANDE INDIVIDUELLE DE MEDICAMENT 2021

NAPI : 7400 _____ ou A _____

Joindre obligatoirement une copie du récépissé de déclaration de détention et d'emplacement de rucher 2020

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Mail : _____ @ _____

Tél. fixe : _____ Portable : _____

Nombre de ruches à traiter : _____

J'adhère au PSE (voir au dos) <input type="checkbox"/> cocher		Date : / /2021	Signature			
PRINCIPE ACTIF : Amitraze	POSOLOGIE	Prix Unitaire	Quantité	Prix Total		
APIVAR® (a) <i>sachet de 10 lanières</i>	2 lanières par colonie	25,00 €				
PRINCIPE ACTIF : Thymol, eucalyptus, camphre, levomenthol						
APILIVE VAR® autorisé en Bio <i>plaque pour ruche</i>	2 sachets par colonie	4,50 €				
PRINCIPE ACTIF : Acide formique et acide oxalique						
VarroMed® autorisé en Bio <i>flacon de 555ml</i> Délivré uniquement aux permanences.	*1 flacon pour 5 colonies en été *1 flacon pour 10 colonies en hiver et au printemps	25,00 €				
PRINCIPE ACTIF : Acide formique						
MAQS® (b) autorisé en Bio <i>Bande pour ruche</i> Date limite de précommande 6 mars 2021 Délivré sur rendez-vous	Seau 4 bandes pour 2 colonies Seau 20 bandes pour 10 colonies	18,00 € 70,00 €				
PRINCIPE ACTIF : Acide oxalique						
APIBIOXAL® autorisé en Bio <i>Poudre pour sirop</i> <i>A utiliser dans colonie sans couvain</i>	1 sachet 35g pour minimum 10 colonies	25,00 €				
APIBIOXAL® autorisé en Bio <i>Produit non tenu en stock par le GDSA</i> <i>Contacteur le responsable tél : 06 72 49 81 93</i>	1 sachet 175g pour minimum 50 colonies	90,00 €				
APIBIOXAL® autorisé en Bio <i>Produit non tenu en stock par le GDSA</i> <i>Contacteur le responsable tél : 06 72 49 81 93</i>	1 sachet 350g pour minimum 100 colonies	140,00 €				
OXYBEE® autorisé en Bio <i>flacon de 888 ml</i> <i>A utiliser dans colonie sans couvain</i> Délivré uniquement aux permanences.	1 flacon pour minimum 17 colonies	35,00 €				
ADHESION GDSA	Si non adhérents au Syndicat et GDSA			15,00 €		
Frais d'expédition 1 à 2 sachets	Dans l'incertitude de l'évolution de la crise sanitaire			5,00 €		
Frais d'expédition 3 à 12 sachets	liée à la pandémie Covid-19,			7,00 €		
Frais d'expédition 15 à 20 sachets	merci de privilégier les envois postaux			14,00 €		
	<input type="checkbox"/> Virement	<input type="checkbox"/> Chèque	<input type="checkbox"/> Espèces	TOTAL		
IBAN GDSA74	FR76 1390 6000 7900 1860 7975 277 - BIC AGRIFRPP839					
Cocher la permanence de retrait	<input type="checkbox"/> CLUSES le jour de l'AG	<input type="checkbox"/> MARIN	<input type="checkbox"/> PASSY	<input type="checkbox"/> MARNAZ	<input type="checkbox"/> POISY	<input type="checkbox"/> REIGNIER
	21 mars	5 juin	19 juin	3 juillet	17 juillet	29 juillet

Adresser la commande à GDSA 74 - 1560, route de la Molière -74420 St-André de Boège



Tél. : 06 72 49 81 93

Email : dgerard74@hotmail.com



DISPOSITIONS POUR LES COMMANDES 2021

DANS L'INCERTITUDE DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION SANITAIRE LIÉE À LA PANDEMIE DE LA COVID-19 MERCI DE PRIVILEGIER LES ENVOIS POSTAUX.

PLUS AUCUNE DISTRIBUTION APRES LE 15 AOUT

Attention : pensez à noter le lieu, la date et les horaires de votre point de retrait car cette page est au verso du bon commande

I - Commandes retirées à la permanence de votre choix :

- Envoyer le bon de commande accompagné du règlement par chèque à l'ordre du GDSA74 ou par virement IBAN : FR76 1390 6000 7900 1860 7975 277 - BIC AGRIFRPP839 à l'adresse du GDSA 74 - 1560 route de la Molière- 74420 St ANDRE de BOEGE

CLUSES 21/03/2021 de 9h à 12h Commander avant le 6 mars	Le jour de l'AG
MARIN 05/06/2021 de 14h à 16h30 Commander avant le 22 Mai	Maison des Associations 32 Rue de la Mairie, 74200 Marin
PASSY 19/06/2021 de 14h à 16h30 Commander avant le 05 Juin	Ancienne caserne des pompiers Chemin des Juttes, 74190 Passy
MARNAZ 03/07/2021 de 10h à 12h et de 14h à 15h30 Commander avant le 19 juin	Ancien presbytère Passage du Presbytère, 74460 Marnaz
POISY 17/07/2021 de 10h à 12h et de 14h à 16h00 Commander avant le 03 juillet	Ecole d'Agriculture - ISETA Route de l'École d'Agriculture, 74330 Poisy
REIGNIER 29/07/2021 de 18h à 20h30 Commander avant le 15 juillet	MJC Ciné 35 74930 Reignier-Esery

2 – Commandes acheminées par la poste :

Avant le 15 août

- Envoyer le bon de commande accompagné du règlement par chèque à l'ordre du GDSA74 ou par virement IBAN : FR76 1390 6000 7900 1860 7975 277 à l'adresse du GDSA 74 - 1560 route de la Molière- 74420 St ANDRE de BOEGE

- Le bon de commande est obligatoirement accompagné du règlement, par chèque à l'ordre du GDSA74 ou par virement.
 - Le traitement de fin de saison des colonies contre le varroa est à réaliser après le retrait des hausses et au plus tard le 15 août.
 - Il est indispensable de débarrasser les colonies des varroas à cette période, notamment pour que la production d'abeilles qui vont assurer l'hivernage, se fasse dans de bonnes conditions.
 - Le GDSA74 a obtenu un agrément préfectoral autorisant la délivrance des médicaments vétérinaires avec AMM abeille, sous contrôle du vétérinaire conseil.
 - Adhérer au PSE et le signer, signifie que l'apiculteur s'engage à utiliser les produits autorisés et à respecter les conditions et les périodes de traitement préconisées par le Programme Sanitaire d'Élevage.
- (a) MAQS® : uniquement sur pré commande avant le 6 mars par courrier accompagné du règlement par chèque à l'ordre du GDSA74 ou par virement. Délivrance sur RDV. Pas d'envoi du MAQS® par la poste.

RAPPORTEZ LES LANIÈRES USAGÉES ET PERIMÉES AUX POINTS DE COLLECTE :

le jour de l'AG, aux permanences, aux ruchers écoles ou au magasin d'apiculture Isnard à Thonon.





ISNARD

Alp'Abeille

www.alpabeille.com



**TOUT LE
MATÉRIEL APICOLE**
emballages, distributeur LEGA,
protection ...

RUCHE
HIRONDELLE
-imputrescible
- légère



CANDI CHANT'ABEILLE*
apprécié par plus de
100 000 ruches
(certification Ecocert pour le candi,
nourrissement, cire et gaufrage)

CIRE GAUFREE*

de qualité provenant de nos apiculteurs
Possibilité de faire votre cire à partir de 130Kg

* (Made in Hte-Savoie)

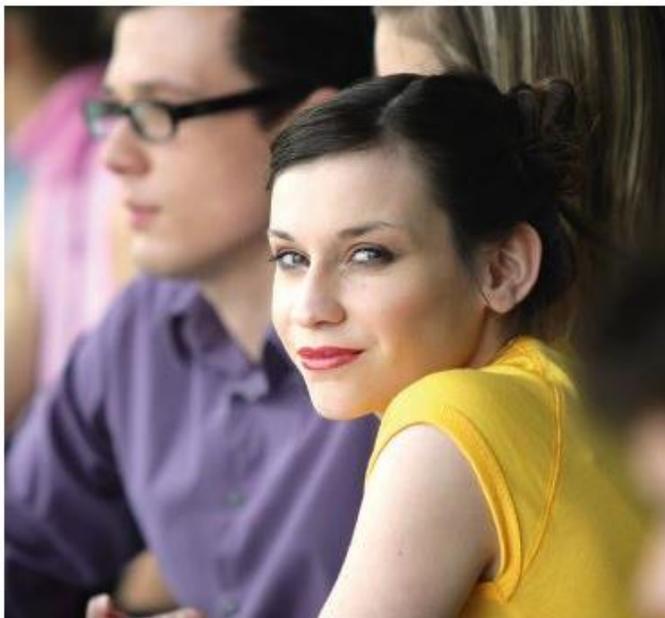


OUVERTURE : du mardi au vendredi 8h-16h30 et le samedi 8h-12h

Tél +33 450 26 66 20 - Email: alpabeille@wanadoo.fr

15, Avenue des genévriers - ZI Vongy - 74200 Thonon-les-Bains

Créditphotos : Gettyimages.



REJOINDRE UNE BANQUE DIFFÉRENTE, ÇA CHANGE TOUT.

GRÂCE AU PARTENARIAT ENTRE
LE CRÉDIT MUTUEL ET MON ASSOCIATION,
JE BÉNÉFICIE D'OFFRES EXCLUSIVES.

Adhérents
d'associations

Crédit  Mutuel

Meythet

10 route de Frangy – 74960 Annecy

Annonceur : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées. La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, société coopérative à forme de S.A. au capital de 5 458 531 008 euros (RCS B 588 505 354), 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67913 Strasbourg Cedex 9, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR), 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09, et les caisses du Crédit Mutuel sont des intermédiaires d'assurance inscrits au registre national, sous le numéro unique d'identification 07 003 758, consultable sous www.orias.fr.